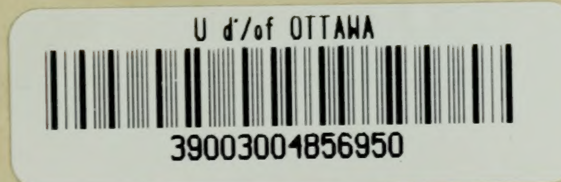
Eugène Bussière

COURS PAR CORRESPONDANCE

9



Cours par correspondance

dirigés par Eugène Bussière

- IX -

Coopératives de consommation

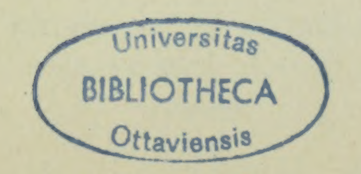
Livret No 1



SERVICE EXTÉRIEUR D'ÉDUCATION SOCIALE
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC



Une contribution
du Service de l'Aide à la Jeunesse
a rendu possible
la publication de ces cours.



Cours par correspondance

dirigés par Eugène Bussière

Coopératives de consommation

Livret No 1



SERVICE EXTÉRIEUR D'ÉDUCATION SOCIALE
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

NOS COLLABORATEURS:

Rosaire Tremblay

Jean-Marie Théberge

C.-E. Bélanger

Albert Faucher

André Pelletier

AVANT-PROPOS

Le mouvement coopératif connaît chez nous, surtout depuis quelques années, un développement considérable: les coopératives se font de plus en plus nombreuses et elles envahissent une foule de domaines nouveaux. Il ne faudrait tout de même pas que l'enthousiasme actuel ne soit que le résultat d'une simple contagion; ce serait bâtir sur le sable. Il faut plutôt se rappeler que la puissance du mouvement coopératif dépend de la solidité des coopératives, et que la solidité des coopératives repose elle-même d'abord sur le degré de connaissance et de conviction des coopérateurs.

C'est précisément dans le but d'éclairer les coopérateurs et de créer en eux des convictions profondes que le Service extérieur d'éducation sociale de la faculté des sciences sociales (Université Laval) offre, en collaboration avec le Conseil supérieur de la Coopération, les présents cours par correspondance. Il s'agit moins, on le sait déjà, d'un travail de propagande que d'une oeuvre d'éducation véritable.

C'est donc dire tout de suite que le cours s'adresse d'abord et avant tout aux personnes qui sont engagées dans le mouvement ou qui en connaissent déjà les traits essentiels. Les professeurs ont tenu, en effet, à mettre leur enseignement à la portée de tous, mais ils n'ont pas voulu négliger pour autant l'aspect scientifique de leur exposé et demeurer dans le vague et le superficiel. Le

cours exigera peut-être ainsi plus d'efforts de la part des élèves, mais il n'en restera que plus profitable.

Les rédacteurs se sont efforcés de présenter de façon claire et précise l'organisation coopérative telle qu'elle se dégage de l'observation des faits, et aussi du travail d'analyse des meilleurs auteurs. Voilà pourquoi ils n'ont pas hésité, vu qu'il s'agissait d'un cours et partant d'un guide pour l'étude, à citer souvent des autorités connues, notamment le Dr G. Fauquet, ancien chef du Service de la Coopération du Bureau International du Travail, et M. M. Colombain qui l'a remplacé à cet organisme.

Par souci de méthode et pour viser à la clarté, les professeurs sont partis des faits coopératifs concrets. Il leur a semblé que ce point de départ aurait le double avantage de garder à l'enseignement son caractère réaliste et de mieux graver dans l'esprit des élèves ce même enseignement.

D'ailleurs, tout le long du cours, les auteurs ont tenu à ne pas s'éloigner de la réalité. La collaboration du Conseil supérieur de la Coopération et celle des principaux dirigeants de chaque secteur du mouvement coopératif auront été à ce point de vue éminemment utiles.

Qu'on nous permette de remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la rédaction de ce cours. L'intérêt qu'ils y ont porté a rendu la tâche plus facile.

Ainsi se présentent les cours par correspondance du Service extérieur d'éducation sociale. S'ils peuvent faire connaître davantage l'idéal coopératif et apporter de nouvelles raisons d'y croire, ils auront atteint leur but.

Contenu de la première leçon

Les coopératives de consommation dans le monde

1. Les coopératives de consommation en Afrique.
2. Les coopératives de consommation en Amérique.
3. Les coopératives de consommation en Asie.
4. Les coopératives de consommation en Europe.
5. Les coopératives de consommation en Océanie.

Première leçon

Les coopératives de consommation dans le monde

« La Coopération, note le docteur G. Fauquet, est peut-être de toutes les formes d'organisation, celle qui a atteint la plus grande extension géographique.

« Les institutions coopératives se sont en effet développées, non seulement dans les pays européens, non seulement dans les contrées. . . qui par leur langue et par leur population sont comme des prolongements de la vieille Europe, mais aussi dans les pays d'autres races et d'une culture différente". [1]

Cette constatation, que le docteur Fauquet applique à l'ensemble des institutions coopératives, vaut également pour les coopératives de consommation. Sans doute ces dernières ne sont-elles pas aussi généralement répandues que les coopératives agricoles, mais elles se rencontrent néanmoins dans tous les coins du globe. Le tableau suivant, tiré de la Revue Internationale du Travail (août et septembre 1939), donne une idée de l'ensemble du mouvement en 1937. Les statistiques ont considérablement changé depuis cette date, mais elles permettent cependant de donner une idée des proportions du mouvement dans les différentes parties du monde :

(1) Dr G. Fauquet, *Le Secteur coopératif*, p. 101.

Les coopératives de consommation dans le monde (1937)

	Sociétés	Membres	Chiffre d'affaires 1,000 Fr[1]	Actif 1,000 Fr[1]
Afrique	46	16,397	10,832	3,846
Amérique	4,061	585,308	373,888	81,285
Asie (moins l'U.R.S.S.)	983	330,155	40,911	9,631
U.R.S.S.	24,113	39,200,000	16,462,485	———
Europe	19,426	18,621,130	6,867,015	4,561,300
Océanie	169	131,167	42,794	42,632
	48,798	58,884,157	23,802,425	4,698,694

(1) 1,000 francs or = 326.69 dollars

Selon ces données, que nous étudierons en détail plus loin, on rencontrait des coopératives de consommation dans plus de 45 pays et dans 7 dépendances, colonies et territoires sous mandats.

C'est en Europe que le mouvement a atteint le plus grand développement et c'est en Angleterre qu'il est le plus répandu (si on laisse de côté les copératives de l'U.R.S.S. qu'il y a lieu de considérer à part à cause de leur caractère particulier).

L'Angleterre doit sa position prédominante dans le mouvement coopératif de consommation au fait qu'elle fut la première à connaître la révolution industrielle, révolution qui a atteint chez elle une intensité qui ne s'est rencontrée nulle part ailleurs. Ce grand mouvement industriel explique en même temps le déclin de l'agriculture anglaise dont le rôle est maintenant très secondaire : seulement 6.8% de la population active s'adonne à des occupations agricoles.

C'est à partir du XVIIIième siècle que la transformation de l'industrie anglaise provoqua la naissance

d'une classe ouvrière nettement caractérisée et, dès 1761, à Fenwick, en Ecosse, des artisans fondèrent la première coopérative des temps modernes. Il faudra cependant attendre jusqu'en 1844 pour assister, avec la Société des Equitables Pionniers de Rochdale, à la naissance du mouvement coopératif de consommation actuel.

En effet, le succès des Pionniers provoqua l'éclosion d'autres mouvements dans les pays qui suivirent la Grande-Bretagne dans la voie de l'industrialisation, comme l'Allemagne, la France, la Suède.

> « A l'intérieur même de chaque pays, c'est dans les régions industrielles que les coopératives de consommation se sont le plus développées: en Angleterre, par exemple, dans le Lancashire; en France, apparition puis développement des coopératives de consommation dans l'Alsace industrielle, parmi les canuts de Lyon, dans le Nord industriel et la population ouvrière de Paris; en Allemagne, dans la Ruhr et la Saxe; en Italie, dans la Lombardie et le Piémont; en Espagne, dans la Catalogne et le pays basque ». [2]

Cependant, si les coopératives de consommation ont surtout originé dans les milieux industriels, elles ont cependant étendu leur sphère d'action. En Allemagne, la proportion des ouvriers parmi les membres des coopératives de consommation est passée de 78% en 1910 à 69% en 1929. Dans un pays agricole comme le Danemark, les agriculteurs comptent pour 51% des effectifs; cette proportion est de 46% en Finlande, de 32% en Norvège et de 29.2% en Pologne.

---

(2) Dr G. Fauquet, *op. cit.*, p. 112.

1. *Les coopératives de consommation en Afrique*

Le mouvement est relativement peu développé en Afrique, mais il a fait des progrès considérables au cours des dernières années. En *Egypte,* par exemple, il comprenait, en 1947, quelque 354 sociétés dont 145 au Caire et à Alexandrie. Le chiffre d'affaires de ces sociétés s'élevait à plus de 2,187,000 livres égyptiennes. Le nombre des sociétaires était de 375,740.

La coopération n'est pas nouvelle en *Afrique du Sud* où elle a été importée par les colons anglais, mais c'est surtout dans le domaine agricole qu'elle s'est développée. Depuis 1940, le gouvernement encourage la formation des coopératives de toutes sortes; cette attitude a provoqué la formation de coopératives agricoles nouvelles mais aussi celle de coopératives de consommation. On comptait 36 de ces dernières en 1940 avec 27,927 membres. Leurs ventes s'élevaient à 1,786,868 livres sterling en 1943.

Dans les colonies, les sociétés de consommation s'introduisent graduellement. On peut signaler leur existence en *Algérie,* en *Tunisie* et au *Maroc* : ces sociétés sont affiliées au Magasin de gros français. Dans la colonie anglaise de la *Côte de l'Or,* elles prennent une expansion remarquable à la suite d'une réaction contre les prix élevés et le marché noir: en 1947, 9 coopératives de consommation avaient 2,672 membres. La coopération de consommation n'existe qu'à l'état rudimentaire dans les centres urbains mais elle est assez bien établie dans les régions rurales: elle comprenait 1,439 membres en 1947.

Le tableau suivant, si on lui compare les chiffres que nous venons de donner, montrera pour l'Egypte et

l'Union Sud-Africaine les progrès accomplis depuis 1937.

Les coopératives de consommation
en Afrique (1937)

	Sociétés	Membres	Chiffre d'affaires 1,000 Fr[1]	Actif 1,000Fr[1]
Egypte	4	472	152	161
Union Sud-Africaine	23	14,494	10,678	3,685
Kénia (Angl.)	5	452	2	5
Afrique occidentale française	14	979	——	——
	46	16,397	10,832	3,846

(1) 1,000 francs or = 326.69 dollars

2. *Les coopératives de consommation en Amérique*

En Amérique, le mouvement est plus ancien dans l'hémisphère nord. La première coopérative de consommation est signalée dès 1845 aux Etats-Unis et en 1861 au Canada. Cependant plusieurs gouvernements de l'Amérique du Sud s'intéressent à la coopération depuis quelques années et l'on peut constater une expansion de plus en plus considérable du mouvement des coopératives de consommation. L'une des caractéristiques des mouvements sud-américains est la création d'organismes centraux, gouvernementaux ou privés, qui précèdent l'existence de mouvements d'une certaine importance.

Au *Pérou*, notamment, on a créé, au Ministère de l'Agriculture, un Département de la Coopération, qui est à la fois un organisme de contrôle et de propagande.

Dans ce pays, il existait, en 1944, 27 coopératives de consommation avec 4,604 membres.

Des chaires de coopération ont été créées à l'Université de Cauca, à Popayan, en *Colombie,* de même qu'à l'Université de Buenos Aires et à l'Université de La Plata.

Le mouvement des coopératives de consommation progresse graduellement en *Argentine*. En 1936, il comprenait 55 sociétés avec 30,000 membres; en 1947, il comptait 88 sociétés avec 113,500 membres. La plus importante coopérative était située à Buenos Aires: elle groupait 26,138 membres.

Au *Brésil*, dans le seul Etat de Sao Paulo, on rencontrait 52 sociétés avec 39,795 membres, en 1941. A la même époque, la *Colombie* avait 63 coopératives de consommation.

Plusieurs autres pays possèdent une législation particulière pour les coopératives, tels le *Mexique, Porto Rico*. Le code du travail de *Costa Rica* comporte un chapitre spécial relatif aux coopératives. Costa Rica possédait 6 coopératives de consommation en 1944.

L'expérience de Rochdale fut connue de bonne heure aux *Etats-Unis,* mais c'est surtout avec la venue des immigrants suédois et finlandais que l'on vit les coopératives de consommation se développer et prospérer. Depuis de longues années, le mouvement est bien établi dans les Etats du Wisconsin, du Michigan et du Minnesota, où se sont surtout fixés les immigrants finlandais et suédois. Depuis quelques années cependant les coopératives de consommation se développent assez rapidement dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre: ces coopératives se sont groupées pour former la Eastern Cooperative Wholesale. En 1945, les coopératives

de consommation des Etats-Unis étaient au nombre de plus de 3,000 avec quelque 825,000 membres et leur chiffre d'affaires global était de $360,000,000.

Il est bon de noter que ces coopératives se divisent en deux catégories: les unes sont de *type urbain*: ce sont celles qui se rencontrent surtout dans l'Est. Les coopératives de *type rural*, les plus nombreuses, prédominent dans le Centre septentrional, particulièrement dans le Minnesota, le Wisconsin et le Michigan. En 1941, les coopératives de consommation avaient formé 27 magasins de gros régionaux qui, à leur tour, avaient créé 2 magasins de gros interrégionaux.

Ce n'est que depuis la crise de 1929 que le mouvement coopératif de consommation se développe vraiment au *Canada*. La campagne d'éducation entreprise par l'Université Saint-François-Xavier d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, a contribué à l'extension du mouvement, surtout dans les provinces maritimes. Le Conseil supérieur de la Coopération a aussi provoqué la création de nombreuses coopératives de consommation dans la province de Québec. En 1941, la Co-operative Union of Canada rapportait l'existence de 64 coopératives de consommation avec plus de 20,000 membres. Ces chiffres ne semblent pas inclure la province de Québec où l'on pouvait compter, en 1944, 110 sociétés avec des effectifs estimés à 15,000 membres. Les ventes faites par ces coopératives s'élevaient à près de $2,600,000.

Terre-Neuve n'est venue à la coopération qu'à la suite d'une campagne d'éducation entreprise en 1934. Cette initiative a porté des fruits puisqu'en 1944, 2,339 personnes adhéraient à 23 coopératives de consommation qui avaient un actif global de $135,699 et dont le chiffre d'affaires était de $602,005.

Le tableau ci-dessous donne une idée de l'importance relative des coopératives de consommation dans les différents pays des deux Amériques pour 1937. Dans plusieurs cas, on pourra noter que des progrès substantiels ont été réalisés depuis lors, notamment pour les Etats-Unis. Une nouvelle compilation révélerait aussi la présence de nouveaux venus dans le mouvement coopératif de consommation: le Pérou, Costa Rica, Porto Rico et sans doute quelques autres.

Les coopératives de consommation
en Amérique (1937)

Pays	Sociétés	Membres	Chiffre d'affaires 1.000 Fr[1]	Actif 1,000 Fr[1]
Argentine	70	69,852	16,460	8,183
Brésil	27	9,000	———	———
Canada	59	16,695	15,449	5,583
Chili	57	63,739	9,960	3,936
Colombie	19	3,603	735	1,278
Etats-Unis	2,400	330,500	328,292	61,563
Equateur	2	1,930	———	———
Mexique	1,413	86,722	———	———
Panama	1	———	———	———
Salvador	2	60	———	———
Terre-Neuve	6	800	2,992	28
Uruguay	5	2,407	———	714
	4,061	585,308	373,888	81,285

(1) 1,000 francs or = 326.69 dollars

3. *Les coopératives de consommation en Asie*

Si l'on excepte l'U.R.S.S., où le mouvement coopératif de consommation doit être considéré à part en rai-

son de son caractère particulier, les coopératives de consommation étaient assez peu nombreuses en Asie jusqu'à la période qui a précédé la dernière guerre. Les autres formes de coopération, coopération agricole, crédit coopératif, étaient pratiquées sur une grande échelle dans certains pays et remontaient assez loin.

Les nombreux problèmes engendrés par la guerre: difficultés d'approvisionnement, rationnement, hausse des prix, ont contribué à donner une impulsion considérable au mouvement des coopératives de consommation. Dans certains cas, à Ceylan, par exemple, le mouvement fut créé de toutes pièces pour répondre aux nouvelles exigences. C'est dire que la situation a considérablement changé depuis la publication par le Bureau International du Travail des statistiques suivantes:

Les coopératives de consommation
en Asie (1937)
(moins U.R.S.S.)

Pays	Sociétés	Membres	Chiffre d'affaires 1,000 Fr[1]	Actif 1,000 Fr[1]
Chine	296	40,700	———	———
Indes	300	7,200	1,086	113
Japon	203	265,000	33,478	6,167
Sakhaline	78	———	———	———
Dépendances:				
Ceylan	22	9,421	790	218
Chypre	12	797	187	65
Etats malais	2	358	16	15
Indes néerlandaises	15	789	57	25
Palestine	55	6,070	5,297	3,028
	983	330,155	40,911	9,631

(1) 1,000 francs or = 326.69 dollars

U.R.S.S.	21,413	39,200,000	16,462,485	———

C'est la *Chine* qui a été le théâtre du changement le plus considérable. Le mouvement des coopératives de consommation, qui avait peu d'importance au début de la guerre contre le Japon, s'est accru rapidement à la suite d'une campagne intense. A la fin d'octobre 1944, les sociétés de consommation représentaient 12.8% du total des entreprises coopératives en Chine, par comparaison à 0.4% seulement en 1937. On trouvait en Chine libre 33,034 coopératives de consommation affiliées à l'organisation centrale, sans compter 4,704 unités indépendantes: ces sociétés ont puissamment aidé à la stabilisation des prix des denrées.

Au *Japon*, c'est en 1878 que fut fondée, à Tokyo, la première coopérative de consommation. Ce n'est cependant que vers 1920 que le mouvement commença à faire des progrès sous l'impulsion des socialistes et de Kagawa. Le manque d'entente entre ces deux tendances empêcha le mouvement de se développer. Néanmoins, en 1937, il comprenait 203 sociétés avec 265,000 membres. A la fin de la dernière guerre, les effectifs étaient un peu moindres: une société de Tokyo prétendait avoir près de 200,000 membres en 1945.

Comme en Chine, le mouvement coopératif de consommation des *Indes* a vu sa popularité grandir durant la guerre, surtout dans les villes. C'est ainsi que dans la province de Madras, le nombre des coopératives de consommation est passé de 73 en 1938 à 844 en 1943.

On constate un progrès semblable à Ceylan. Alors qu'en 1942 il n'existait que 42 coopératives de consommation avec 1,700 membres, on pouvait en compter 4,004 en 1945 avec 1,033,228 membres. Après l'entrée en guerre du Japon, ces sociétés ont été établies pour assurer une distribution équitable des approvisionne-

ments : aujourd'hui elles satisfont les besoins des deux tiers de la population en denrées alimentaires et en vêtements.

Alors qu'en 1935, on ne signalait l'existence d'aucune coopérative de consommation à *Chypre*, en 1942, il s'en trouvait 16 avec 2,180 membres. Aux *Indes* néerlandaises on en comptait 17 en 1939: le mouvement se heurte, dans cette colonie, à la vieille habitude de s'approvisionner à crédit auprès des petits commerçants.

La guerre a aussi amené une augmentation dans le nombre des coopératives de consommation en *Palestine*: 38 sociétés en 1935 contre 277 en 1944.

L'*Irak* et l'*Iran* sont des nouveaux venus dans les rangs des sociétés de consommation. En Irak, les deux premières unités furent organisées à Bagdad en 1935 tandis qu'en Iran, la première date de 1941.

En *Russie*, le mouvement revêt un caractère particulier en raison de l'organisation économique et politique générale. Néanmoins, il mérite qu'on s'y arrête à cause de ses proportions considérables. Les coopératives de consommation de l'U.R.S.S. comptent, en effet, pour plus de la moitié du total mondial, tant pour le nombre des membres que pour celui des sociétés.

Le mouvement prit naissance dès la seconde moitié du XIXième siècle; à la fin de la première Grande Guerre, c'était le plus considérable du monde avec 26,000 sociétés. Une université coopérative fut même ouverte en 1918 pour former le personnel nécessaire aux coopératives. Conformément à la doctrine communiste, le gouvernement commença alors à exercer un contrôle très étroit sur les coopératives qui furent chargées presque entièrement de la répartition des marchandises aux consommateus. Ces derniers, par ailleurs, étaient

contraints de devenir membres de la coopérative locale.

Le mouvement continua cependant de progresser jusqu'en 1935 alors que dans les villes, les magasins d'Etat devinrent les seuls organismes de distribution. Dans les districts ruraux, les coopératives continuaient leurs fonctions sous le contrôle du Commissariat du peuple du commerce intérieur.

La proportion du commerce de détail effectué par les coopératives rurales de consommation passait de 26% en 1936 à 30% en 1939. Le mouvement avait 36,000,000 d'adhérents en 1940 alors que 28,400 sociétés locales opéraient 227,300 établissements.

Ces données vont probablement augmenter dans des proportions insoupçonnées à la suite du décret du 9 novembre 1946 qui étend aux villes les activités des coopératives de consommation. Déjà en 1947, à la suite du décret, 17,600 magasins ont été ouverts dans les villes et colonies ouvrières.

4. *Les coopératives de consommation en Europe*

Il n'est pas étonnant que les coopératives de consommation soient le plus répandues sur le continent européen. En premier lieu, c'est en Grande-Bretagne que le mouvement est apparu; il s'est implanté dans les autres pays du continent à mesure que l'industrialisation croissante provoquait la formation de classes ouvrières bien caractérisées. Dans chaque cas, les travailleurs ont suivi l'exemple de Rochdale parce que l'institution des Pionniers semblait fournir un instrument de première valeur dans leur mouvement de défense contre les méfaits de l'industrialisme.

A l'heure actuelle, le mouvement des coopératives de consommation de Grande-Bretagne, qui est le plus

ancien, est aussi le plus considérable à tous les points de vue. Cependant, les coopératives de consommation sont solidement établies dans plusieurs autres pays et dans certains cas, dans celui de la Suède, elles ont contribué plus efficacement qu'en Angleterre à réduire le coût de la vie. Outre la Suède, la Suisse, l'Ecosse, la Finlande et le Danemark sont les pays d'Europe où la coopération des consommateurs est le plus active.

Les positions respectives des mouvements coopératifs de consommation européens étaient les suivantes en 1937 :

Pays	Sociétés	Membres	Chiffre d'affaires 1,000 Fr[1]	Actif 1,000 Fr[1]
Allemagne	1,500	2,010,911	654,977	325,156
Autriche	222	263,000	67,963	23,000
Belgique	400	510,068	98,042	99,487
Bulgarie	154	84,449	20,324	7,270
Danemark	1,923	376,100	231,691	104,510
Espagne	1,803	1,178,817	13,638	———
Finlande	539	562,000	313,011	133,297
France	1,176	1,695,000	301,034	———
Grande-Bretagne	1,133	8,023,073	3,757,111	3,315,230
Hongrie	3	127,428	30,040	17,408
Irlande (Eire)	21	9,222	2,823	1,765
Irlande du Nord	19	62,062	27,981	20,641
Islande	2	371	337	297
Italie	3,865	825,000	209,300	———
Lettonie	28	2,992	4,950	620
Norvège	1,009	160,107	127,873	50,369
Pays-Bas	424	325,368	107,395	9,454
Pologne	1,976	373,516	98,710	26,499
Portugal	25	19,000	1,302	———
Roumanie	106	29,063	———	2,694
Suède	811	660,934	401,105	170,651
Suisse	1,317	418,557	166,985	152,281
Tchécoslovaquie	816	805,544	203,798	88,885
Turquie	16	11,265	7,216	835
Yougoslavie	138	85,983	19,409	10,950
	19,426	18,621,130	6,867,015	4,561,300

(1) 1,000 francs or = 326.69 dollars

En *Allemagne*, la coopération se manifesta d'abord sous la forme de sociétés de crédit. Ce n'est que quelques années plus tard qu'apparurent les premières coopératives de consommation. En 1941, le mouvement des coopératives de consommation allemandes suivait celui de Grande-Bretagne avec quelque 2 millions de membres qui formaient environ 1,500 sociétés. On sait que par décret du gouvernement, le mouvement fut complètement supprimé en 1941. Depuis la fin de la dernière guerre, les coopérateurs allemands se sont remis à la tâche pour relever le mouvement qui a connu, déjà, un développement remarquable. Les autorités des quatre zones d'occupation ont pris des mesures pour que le mouvement soit restauré.

Dès septembre 1947, les coopératives de consommation opéraient 2,638 magasins dans la zone britannique, 1,956 dans la zone américaine, 931 dans la zone française et 7,012 dans la zone russe. Les coopératives de la zone britannique comptaient 309,385 membres et celles de la zone russe 1,691,947.

En *Autriche*, les coopératives de consommation furent supprimées en 1941 tout comme dans les autres pays annexés par l'Allemagne. Le mouvement reprit ses activités avec la chut de l'Axe et au congrès coopératif autrichien, tenu en mai 1947, 22 coopératives de consommation régionales envoyèrent des délégués. Il fut rapporté que 670,000 familles appartenaient au mouvement.

En *Belgique*, le mouvement est divisé. C'est le groupe socialiste qui réunit le plus grand nombre d'adhérents; viennent ensuite les coopératives neutres, puis enfin les coopératives catholiques, qui se recrutent surtout dans les milieux ruraux et qui ont les plus petits

effectifs, soit environ le dixième du total. Avant la guerre, on comptait quelque 510,000 membres pour l'ensemble du mouvement. Les 400 sociétés alors en existence exploitaient 1,200 magasins. Le mouvement a été durement éprouvé par la guerre, mais il a entrepris son relèvement avec vigueur.

Les premières coopératives de consommation au *Danemark* étaient destinées surtout aux ouvriers des villes, mais c'est dans les milieux de la campagne que le mouvement eut le plus de succès: ce qui n'a rien d'étonnant vu la prédominance de l'agriculture. Aujourd'hui les coopératives de consommation, qui disposent de plus de 2,100 établissements de détail, sont au nombre de 1,923. Sur les 376,000 membres plus de 51% sont des agriculteurs.

La principale caractéristique du mouvement coopératif *finlandais,* c'est qu'il doit son origine à la Société de Pellewo, fondée en 1900 dans le but d'améliorer la condition économique du peuple finlandais au moyen de la coopération. Le mouvement des coopératives de consommation comprend deux groupes, l'un qualifié de « neutre » et l'autre qui est dit « progressiste ». Le mouvement neutre se recrute surtout parmi les agriculteurs: en 1943 il comptait 412 sociétés affiliées avec 380,000 membres et possédait 3,385 établissements et 245 cafés ou restaurants. Par ailleurs, le mouvement progressiste groupait 363,000 membres dans ses 129 sociétés qui exploitaient près de 2,500 établissements, magasins et restaurants.

Les véritables débuts de la coopération de consommation en *France* datent de la fondation de l'Ecole de Nîmes par Charles Gide et quelques autres apôtres de la coopération (1880). Le mouvement fut retardé par

une malheureuse scission qui ne prit fin qu'en 1912. La guerre de 1914-18 vit le mouvement prendre plus d'ampleur et avant la dernière guerre, quelque 1,176 sociétés françaises groupaient près de 1,700,000 membres. A la même époque, il y avait en France plus de 8,000 établissements de détail opérés par les coopératives de consommation. Environ 10% de la population française s'approvisionne auprès des coopératives de consommation.

Le mouvement coopératif de consommation *anglais* est le plus considérable de l'Europe. En 1943, la Grande-Bretagne était desservie par plus de 1,000 sociétés appartenant à plus de huit millions de consommateurs. Ces sociétés possédaient plus de 22,000 établissements; quelques-unes comptaient jusqu'à 575,000 membres, telle la London Co-operative Society. Elles avaient fait économiser quelque 134 millions de dollars sur les achats faits par leurs sociétaires, achats qui atteignaient le chiffre d'un milliard 320 millions de dollars. Par ailleurs, le Magasin de gros anglais, la C.W.S., vendait à ses sociétés affiliées pour un montant de 620 millions de dollars et la production de ses propres manufactures s'élevait à plus de 220 millions de dollars.

En *Hongrie,* il est difficile d'établir une distinction bien nette entre les coopératives rurales d'approvisionnement et les coopératives de consommation. En 1941, plus de 701,407 personnes appartenaient à des coopératives distribuant des denrées alimentaires et des articles de ménage. Les 2,094 sociétés existantes s'étendaient par leurs succursales à quelque 4,000 villages du pays.

Au début de 1947, le mouvement *italien* des coopératives de consommation comptait 5,043 unités avec des effectifs de 2,224,400 membres. C'est dire que depuis

la chute de Mussolini le mouvement a fait des progrès considérables. En effet, 2,938 sociétés étaient affiliées à la Fédération nationale fasciste des coopératives de consommation; ce nombre était même tombé à 2,807 en 1942.

Le mouvement est surtout concentré dans le centre et le nord du pays qui ont respectivement 21% et 60% de toutes les unités; 15% sont situées dans le sud et 4% dans les îles italiennes. Le mouvement possède 8,168 établissements, soit environ 2.4% du total de tous les établissements de détail.

La *Norvège* possède un mouvement de coopératives de consommation qui progresse constamment: plus du tiers de la nation appartient au mouvement coopératif. En 1942, près de 200,000 personnes étaient membres des 673 coopératives de consommation existantes. Un relevé, fait en 1947, a montré que le nombre des sociétaires avait augmenté à 239,854 et celui des sociétés à 832. Selon la même source, 36.4% des sociétaires étaient des agriculteurs.

Jusqu'en septembre 1947, les coopératives de consommation des *Pays-Bas* étaient groupées dans trois fédérations (neutre, catholique et protestante); un seul magasin de gros, la HAKA, desservait les sociétés. Dorénavant il n'y aura plus qu'une seule organisation centrale fonctionnant comme fédération morale et magasin de gros pour l'ensemble du mouvement. Ce dernier, avant la guerre, recrutait 325,000 membres, ce qui représentait près de 15% de la population.

Le mouvement de *Pologne* a été durement éprouvé par la guerre. Cependant on assiste à un magnifique effort de relèvement: dans la seule ville de Lodz, en février 1945, on ne trouvait pas une seule coopérative

de consommation; six mois plus tard la coopérative de consommation, créée dans l'intervalle, avait 170 succursales dans la ville et 16 dans la banlieue. La province de Lublin est dotée d'un vaste réseau de 950 coopératives de consommation; la province de Lodz en a 391; celle de Varsovie, 422. Le mouvement est appelé à jouer un rôle important dans la Pologne d'aujourd'hui.

La *Suède* est dotée d'une forte organisation de coopératives de consommation. Ce mouvement, qui se développa surtout à partir de la fondation de la centrale K.F. en 1899, est des plus remarquables surtout pour les nombreux succès qu'il remporta dans sa lutte contre les cartels de la margarine, du caoutchouc, des ampoules électriques, des céréales et autres. Il a ainsi contribué à l'abaissement du niveau général des prix. Il détient 20% du commerce total des produits d'alimentation. En 1944, on comptait 809,000 membres dans 702 sociétés qui possédaient 6,166 magasins. Les coopératives de consommation desservent 35% de la population: mais leur prestige et leur influence sont encore plus considérables.

Le mouvement des coopératives de consommation en *Suisse* rallie près de 40% de la population. En 1946, plus de 480,000 personnes étaient membres de l'Union suisse des coopératives de consommation (U.S.C.). Le nombre des établissements de détail opérés par les coopératives dépassait 2,500. L'Union avait un chiffre d'affaires de 358,655,657 francs suisses et ses 552 sociétés affiliées voyaient leurs ventes s'élever à 533,825,524 francs suisses. L'Union avait un personnel de 915 employés et les sociétés affiliées, de 11,212.

La *Tchécoslovaquie* possédait un mouvement de coopératives de consommation prospère avant la guer-

re: quelque 816 sociétés groupaient 805,000 membres. En 1941 toutes les coopératives furent dissoutes en même temps que les sociétés autrichiennes et allemandes. A l'heure actuelle, le mouvement est en voie de réorganisation sur des bases sensiblement différentes de celles d'avant-guerre. Alors qu'il y avait jusqu'à six fédérations de coopératives de consommation, il n'y en aura désormais qu'une seule. Les autres secteurs du mouvement coopératif effectuent d'ailleurs une semblable centralisation. Au début de 1946, 67 coopératives de consommation avec 608,750 membres opéraient 4,672 établissements.

Depuis 1942, le gouvernement *turc* encourage la formation de coopératives de consommation pour combattre la spéculation et la thésaurisation. Cependant c'est le type de coopératives qui a fait le moins de progrès en Turquie: en 1943 on ne comptait qu'une soixantaine de sociétés groupant surtout des fonctionnaires et les employés de certaines institutions particulières.

Le mouvement est aussi établi dans plusieurs autres pays; dans quelques-uns il est même remarquable: l'*Islande*, par exemple, comptait 49 coopératives de consommation en 1941 avec 18,600 membres; c'est un chiffre significatif lorsqu'on le rapproche de celui des habitants qui est d'environ 120,000. Le mouvement de *Bulgarie*, qui avait 104,992 mmebres en 1941, voyait ce chiffre passer à 250,000 en 1945. En *Espagne* et au *Portugal* le mouvement semble rencontrer des difficultés. La *Roumanie* comptait 144 sociétés en 1945. La *Yougoslavie* fait aussi sa part dans ce domaine, mais, ainsi que la chose se produit dans certains pays principalement agricoles, il n'y a pas de délimitation bien marquée entre coopératives de consommation et coopé-

ratives rurales d'approvisionnement. On rapportait 2,251 coopératives de consommation en 1941. Le mouvement *irlandais* est affilié au mouvement anglais.

5. *Les coopératives de consommation en Océanie*

Les coopératives de consommation en Océanie présentaient le tableau suivant en 1937 :

Les coopératives de consommation en Océanie (1937)

Pays	Sociétés	Membres	Chiffre d'affaires 1,000 Fr[1]	Actif 1,000 Fr[1]
Australie	136	122,795	44,257	42,632
Nouvelle-Zélande	26	8,000	3,037	——
Possessions françaises	7	372	——	——
	169	131,167	47,294	42,632

(1) 1,000 francs or = 326.69 dollars

C'est facile de constater que le mouvement est sourtout développé dans les dominions britanniques: les immigrants anglais apportant les méthodes coopératives dont ils avaient bénéficié dans la mère-patrie.

En *Australie,* les effectifs pour 1944 étaient de 139,362 membres. Les sociétés étaient affiliées à des magasins de gros provinciaux (il y a 6 provinces en Australie). L'un de ceux-ci, le magasin de gros des Nouvelles-Galles du Sud, a organisé un département spécial, copié sur un organisme similaire du magasin de gros anglais, pour prendre en tutelle les sociétés en difficultés ou pour prendre le contrôle des établissements dont les propriétaires, commerçants, désirent se dépar-

tir. Certaines sociétés locales atteignent une certaine importance puisque Adélaïde, capitale de l'Australie du Sud, possédait une coopérative de consommation qui comptait 8,000 membres en 1946.

Une première coopérative de consommation fut fondée en *Nouvelle-Zélande* en 1906, mais les progrès du mouvement furent lents. On tenta d'organiser une fédération vers 1930, mais le projet ne put réussir à cause du trop petit nombre de sociétés.

Depuis cette époque cependant, la situation s'est améliorée et en 1947, une nouvelle fédération était constituée dont 29 sociétés faisaient partie. Les effectifs du mouvement comprenaient 11,400 membres. Une récente décision du gouvernement travailliste de Nouvelle-Zélande aura peut-être pour effet de favoriser l'expansion de cette forme de coopération. En effet, dans les cités ouvrières établies par l'Etat, la préférence sera accordée aux coopératives de consommation pour l'ouverture des magasins de détail si 75% des ménages sont de cet avis.

* * *

Il ressort de cet exposé succint que le mouvement des coopératives de consommation gagne constamment du terrain dans toutes les parties du monde. La première Grande Guerre avait permis aux coopératives de montrer, en plusieurs pays, leur aptitude à ralentir la hausse des prix et à combattre la spéculation. Il s'en était suivi un prestige accru pour cette formule économique.

Au cours de la dernière guerre, le mouvement a encore montré son utilité d'autant plus que son in-

fluence s'était étendue durant la période précédant la dernière guerre. En Suède, par exemple, la hausse des prix a été beaucoup moins considérable durant le dernier conflit qu'au cours du précédent, et l'on attribue une bonne part de ce résultat à l'action des coopératives.

En 1937, l'armée des consommateurs était forte de près de 59 milliards de membres (y compris l'U.R.S.S.). Il est sûr que ce nombre a considérablement augmenté, surtout au cours des cinq ou six dernières années. De nombreux gouvernements donnent leur encouragement officiel à la coopération parce qu'ils y voient un moyen sûr et efficace de redonner à l'économie le caractère social et démocratique qu'elle devrait avoir. Par ailleurs, les organisations coopératives elles-mêmes travaillent à organiser une économie plus humaine et plus fraternelle en pratiquant la coopération sur une échelle internationale. C'est ainsi qu'il apparaît que les meilleurs artisans de la paix et de l'entente internationales sont ces modestes ouvriers et ces petits fermiers sur qui reposent les bases du secteur coopératif.

BIBLIOGRAPHIE

x x x *Revue Internationale du Travail,* août et septembre 1939, vol. XL, Nos 2 et 3.

Fauquet, Dr G., *Le Secteur coopératif,* Essai de la place de l'homme dans les institutions coopératives et de celles-ci dans l'économie, 4ième édition, Union suisse des Coopératives de consommation, Bâle, 1942.

Warbasse, J.-P., *Cooperative Democracy,* Harper and Brothers Publishers, New York and London, 1936.

Bureau international du Travail, Le Mouvement coopératif et les problèmes actuels, Vol. I: *Tableau d'ensemble et problèmes immédiats d'après-guerre,* Montréal, 1945.

Bureau international du Travail, Le Mouvement coopératif et les problèmes actuels, Vol. II: *Problèmes de relèvement et de reconstruction,* Montréal, 1945.

QUESTIONNAIRE

1—Donnez les raisons qui expliquent le succès du mouvement coopératif de consommation en Angleterre.

2—Quels facteurs ont favorisé l'expansion du mouvement anglais en Europe?

3—Quelle est l'attitude du mouvement coopératif russe vis-à-vis la règle “Entrée libre, sortie libre”?

Contenu de la deuxième leçon

Les coopératives de consommation en Grande-Bretagne

1. Aperçu général du mouvement.

2. Les locales.

3. Les magasins de gros:
   A) La Scottish Cooperative Wholesale Society (S.C.W.S.).
   B) La Cooperative Wholesale Society (C.W.S.).

4. Les coopératives de consommation et l'éducation:
   A) L'éducation et les sociétés locales.
   B) L'éducation et l'ensemble du mouvement.

5. Les coopératives de consommation et la politique.

6. Coopératives et taxation.

7. Les conditions de travail dans les coopératives de consommation.

8. Conclusion.

Deuxième leçon

Les coopératives de consommation en Grande-Bretagne

La Grande-Bretagne fut la première à posséder un fort mouvement de coopératives de consommation parce qu'elle fut la première à posséder, comme conséquence de la révolution industrielle, une classe ouvrière. Celle-ci eut tôt fait de sentir le besoin d'organiser des syndicats et des coopératives pour améliorer ses conditions de vie.

Par ailleurs, ainsi que l'indique le Dr Fauquet dans son Secteur coopératif: « La précocité et l'intensité du développement industriel en Grande-Bretagne expliquent la précocité et les grandes dimensions de son mouvement coopératif de consommation et d'habitation ». [1] Pour ce qui est des coopératives de consommation britanniques, leur chiffre d'affaires constitue 45% du chiffre d'affaires des coopératives de consommation du monde entier (celles de l'U.R.S.S. exceptées). Au début de 1947, elles comptaient plus de 9 millions et demi de membres et contrôlaient environ 12% du commerce total des produits alimentaires et des produits connexes; cette proportion est beaucoup plus élevée pour certains articles.

(1) Dr G. Fauquet, *Le Secteur coopératif*, p. 110.

1. *Aperçu général du mouvement*

On connaît bien l'origine du mouvement coopératif anglais qui fut l'une des formes que prit la réaction contre les abus engendrés par la révolution industrielle. Lorsque les Pionniers de Rochdale ouvrirent leur magasin en 1844, ils n'avaient pas conscience d'inaugurer un mouvement qui ferait le tour du monde. Il est plus probable qu'ils pensaient faire l'expérience pour leur compte de méthodes commerciales qui avaient été enseignées par des théoriciens comme Robert Owen, William Thompson et le Dr William King. Le but qu'ils poursuivaient était l'établissement d'une colonie coopérative du genre oweniste et le magasin était un moyen d'y parvenir.

Les Pionniers n'ont pas inventé la distribution des excédents en proportion des achats. Cette méthode, en effet, fut adoptée par une société écossaise avant 1844. Cependant le grand mérite des Pionniers, c'est d'avoir solidement établi cette méthode et de l'avoir pratiquée avec succès.

A tout événement, le succès qu'ils obtinrent eut un tel retentissement que la plupart des magasins qui se fondèrent après 1844 suivirent leur exemple. Le mouvement coopératif de consommation était lancé pour de bon. Dès 1851, la Grande-Bretagne comptait 130 coopératives dont la plus importante était celle de Rochdale avec 670 membres. Cette dernière d'ailleurs ouvrait sa première succursale en 1856; en 1863, elle en avait 8 et groupait 3,500 membres.

En 1852, les coopératives obtinrent la reconnaissance légale; la responsabilité des sociétaires n'était pas

limitée. Ce n'est qu'en 1862 que le privilège de la responsabilité limitée leur fut octroyé.

La même loi de 1862 permettait également à une société de devenir membre d'une autre société: ce qui ouvrit la voie à la centrale qui prit le nom de *North of England Cooperative Wholesale Industrial and Provident Society* (1862), appelée plus tard *Cooperative Wholesale Society* (C.W.S.) simplement. Les coopératives écossaises fondaient leur propre centrale en 1868: la *Scottish Cooperative Wholesale Society* (S.C.W.S.). En 1873, la C.W.S. se lançait dans la production en ouvrant une manufacture de biscuits.

La même année un bureau central (Central Board) était formé par les locales pour des fins de propagande et d'éducation coopératives. En 1889, le Central Board devint l'*Union Coopérative* qui agit depuis cette date comme le centre d'éducation et de coordination du mouvement et dont font partie toutes les coopératives de consommation.

En 1899, il y avait en Grande-Bretagne 1,429 sociétés avec 1,610,320 membres comparativement à 964 sociétés et 546,712 membres en 1881. C'est à partir de ce moment que le mouvement prit de l'ampleur. A partir de 1911, il s'est accru d'environ 2 millions de membres tous les dix ans :

1911	—	2,640,191	membres
1921	—	4,548,557	"
1931	—	6,590,120	"
1941	—	8,773,255	"

En 1946, les effectifs atteignaient 9 millions et demi de coopérateurs.

Après la première grande guerre, la C.W.S. et la S.C.W.S. se concertèrent pour former la *English and Scottish Joint Cooperative Wholesale Society* qui exploite des plantations de thé à Ceylan. La Société s'occupe de la préparation du thé, du café, du cacao, du chocolat dans ses établissements de Londres, Luton et Manchester. L'entre-deux guerres vit aussi se développer un nouveau genre de société, la société fédérale locale (local federal society) pour la production et les services qui exigent de vastes installations: la buanderie et la laiterie ont été des succès dans ce domaine.

2. *Les locales*

En 1942, on pouvait compter 1,147 coopératives de consommation, soit une augmentation de 88 sur l'année précédente. La même année, plus de 8,800,000 personnes étaient membres de ces coopératives. Au début de 1947, ce chiffre atteignait 9,716,000.

Le plus grand nombre des coopératives de consommation sont incorporées en vertu de l'Industrial and Provident Societies Act de 1852 qui a subi, depuis, de nombreux amendements. En vertu de cette loi, les sociétés jouissent de la responsabilité limitée et leur capital est variable. Pour fonder une société, il faut au moins 7 membres, mais dans le cas de formation d'une société de sociétés, deux membres suffisent; c'est ce qui a permis la fondation de l'English and Scottish Joint Cooperative Wholesale Society.

La loi prévoit aussi la vérification des comptes des sociétés sous la surveillance de l'Etat; une copie du rapport doit être transmise au régistraire des coopératives. La loi fixe également à 200 livres sterling le

maximum de capital social que peut détenir un sociétaire. Les sociétés sont autorisées à accepter des prêts de leurs membres.

Quant au droit de vote, à la distribution de la ristourne, la loi ne détermine rien: ce sont les règlements des sociétés qui y pourvoient. Il en est de même en ce qui concerne l'admission des membres et le taux de l'intérêt sur le capital.

Malgré l'augmentation constante du nombre de membres, la tendance a été de réduire le nombre des sociétés. C'est dire que les effectifs moyens de locales s'accroissent considérablement: 90% des sociétés n'ont que 38% du total des membres alors que 31 sociétés en comprennent près de 40%. Certaines sociétés ont plusieurs milliers de membres, telles celle de Londres (800,000), la Royal Arsenal, de Londres (318,000), celle de Birmingham (238,000), telles aussi la South Suburban, de Londres (200,000), la coopérative de Liverpool (135,000), celle de Leeds (128,000).

C'est dans les districts les plus touchés par l'industrialisation que le mouvement est apparu: dans les Midlands, le Lancashire, le Yorkshire et la vallée de la Clyde. Et aujourd'hui encore c'est dans la classe ouvrière surtout qu'il recrute ses adhérents. A l'heure actuelle, les coopératives desservent plus de 11,000,000 de personnes. En juillet 1942, les cartes de rationnement détenues par les coopératives représentaient les proportions suivantes pour la population civile: 27% pour le sucre et les confitures, 26% pour le beurre, la margarine, les graisses alimentaires et le fromage, 24% pour le bacon et pour le lait, 18% pour les oeufs et 14.5% pour la viande. 20% du commerce du charbon passent également par l'intermédiaire des coopératives.

Un quart à un tiers de la population s'approvisionne aux coopératives.

Pour servir une clientèle aussi considérable, il existe 24,000 magasins coopératifs dont 18,000 sont des magasins de produits alimentaires. Le nombre moyen de personnes s'approvisionnant dans chacun de ces établissements est de 2,088 tandis que la moyenne n'est que de 67 par magasin pour l'ensemble du pays. La Grande-Bretagne compte environ 750,000 magasins de détail.

Les coopératives indiquent la voie dans la rationalisation des opérations commerciales. Une étude sur les coopératives de consommation en Grande-Bretagne a établi à 13.9% du chiffre d'affaires les frais généraux des coopératives à comparer à 18.2% pour les magasins à succursales multiples et les magasins indépendants. Les frais sont réduits par l'éducation des membres: ceux-ci se dérangent pour acheter à leur magasin; plus de marchandises sont vendues par les employés des coopératives: en 135, un magasin coopératif pouvait vendre pour 1,000 livres sterling par semaine avec 8 employés alors qu'une entreprise indépendante en aurait exigé 20. Ce meilleur rendement du personnel permet de payer de meilleurs salaires. La vente au comptant et la réduction de la livraison contribuent également à abaisser les frais.

Le capital des coopératives est constitué par les parts sociales, des emprunts et des prêts de tout genre et des réserves qui ont été édifiées à même les trop-perçus et constituent une propriété collective importante. Il est bon de noter que les coopératives britanniques sont très bien financées. L'ensemble de leurs capitaux dépasse un milliard de dollars dont seulement environ 40% sont employés pour le commerce; le reste

consiste en placements de toutes sortes dans la C.W.S. et même dans des entreprises indépendantes. Les locales, en effet, déposent le surplus des capitaux qu'elles ne peuvent employer à la C.W.S. qui, à son tour, achète des obligations gouvernementales et même des obligations d'entreprises privées.

Par ailleurs, les immeubles et l'équipement sont dépréciés rapidement. Ce capital immobilier qui a été déprécié représentait, en 1935, une valeur de 40 millions de livres sterling tandis qu'à la même époque les réserves, sur lesquelles aucun intérêt n'est payé, s'élevaient à 60 millions de livres sterling. Ce qui contribue à réduire le coût du capital et à abaisser le coût d'opération.

L'intérêt sur les parts sociales est habituellement de 3 à 4%; dans certains cas il peut varier selon les achats du membre: si le sociétaire a acheté pour moins de $50. en 3 mois, un intérêt de 2%; pour plus de $50., 3½%. En Ecosse, sur capital social, l'intérêt est généralement de 4%; il est de 3 à 3½% sur capital prêté. Les parts sociales sont transférables ou remboursables et leur montant est fixé par règlement. Néanmoins la loi exige que les parts soient seulement transférables dans le cas des sociétés qui font des opérations bancaires.

Pour ce qui est de la ristourne, celle-ci est déclarée et payée généralement tous les trois mois, quelquefois annuellement. Dans certaines régions minières, elle est payée tous les 15 jours. Les ristournes ne varient pas beaucoup dans les limites d'un même district, mais elles varient d'un district à un autre. En Ecosse, elles sont généralement élevées, atteignant 20%; il en est de même dans le nord de l'Angleterre. Mais dans ces

régions, les prix sont plus élevés en proportion. Le taux le plus commun est de 4%.

Malgré ces variantes qui ont leur répercussion sur les prix, les coopératives de consommation, après avoir pratiqué les prix fixés par le gouvernement durant la guerre, prix qui sont les mêmes pour tous les commerçants, ont pu remettre à leurs membres plus de 30 millions de livres sterling par an. Ces remboursements sont assez importants pour que les marchands fassent des ventes spéciales pour profiter d'une partie de l'argent représenté par les ristournes.

L'un des traits les plus caractéristiques du mouvement de consommation, selon C. R. Fay, est peut-être l'importance de la production entreprise par les sociétés locales. En 1942, on évaluait à $175,000,000. les marchandises fabriquées et les services rendus dans ce domaine. En effet, des locales exploitent des services de buanderie, soit seuls, soit avec d'autres. Mais c'est à la production de denrées alimentaires que les locales se sont surtout adonnées. Elles s'occupent également de confection de vêtements, de construction, etc. Elles fournissent un tiers du lait nécessaire au pays et, quelques années avant la guerre, elles distribuaient une quantité de pain représentant plus de 25% de la consommation totale de pain de Grande-Bretagne.

Les coopératives ont fait des efforts pour améliorer la qualité des produits et elles possèdent des laboratoires d'analyse. Cependant, elles se heurtent parfois à la résistance des membres. C'est ainsi que la Royal Arsenal Society de Londres essaya de réduire le prix du pain en n'offrant qu'une seule sorte de pain de meilleure qualité et de prix moins élevé; après quelques années, la société dut se rendre aux exigences des mem-

bres qui demandaient une plus grande variété de pains.

Les activités des coopératives de consommation en dehors du commerce de l'alimentation sont très variées. Outre celles mentionnées plus haut, on peut mentionner 400 pharmacies qui sont leur propriété: la seule coopérative de Londres en mettait 59 à la disposition de ses 800,000 membres. Certaines coopératives locales exploitent des domaines agricoles.

Les coopératives de consommation se sont aussi groupées en une association spéciale, la Cooperative Coal Trade Association, pour l'achat collectif du charbon. En 1941, quelque 767 sociétés distribuèrent 6,765,949 tonnes de charbon. En 1943, les coopératives ont fourni plus de 5 millions et demi de tonnes de charbon à environ 2,250,000 maisons d'habitation et autres locaux qui étaient enregistrés chez elles conformément aux règlements du rationnement en temps de guerre.

Elles ont aussi consacré des capitaux importants à la construction d'habitations. Plusieurs coopératives ont des départements pour l'achat de maisons, des départements de crédit qui ont permis à des milliers de membres de devenir propriétaires de leurs demeures.

3. *Les magasins de gros*

Si les coopératives de consommation locales constituent la base du mouvement coopératif anglais, c'est aux magasins de gros édifiés par elles qu'elles doivent une bonne partie de leur réussite. Les magasins de gros ont, en effet, contribué à réduire le coût des marchandises en effectuant des achats massifs, en important les produits inexistants sur le marché local et enfin en entreprenant la production de certains articles.

En Grande-Bretagne, il y a deux magasins de gros: la Cooperative Wholesale Society (C.W.S.) qui groupe les coopératives de consommation d'Angleterre et du Pays de Galles et s'occupe de commerce de gros, de production et d'opérations bancaires; la Scottish Cooperative Wholesale Society (S.C.W.S.) qui joue en Ecosse le même rôle que la C.W.S. sauf en ce qui concerne les opérations de banque.

A) *La Scottish Cooperative Wholesale Society (S.C.W.S.)*

La S.C.W.S. est sans doute moins importante que la C.W.S. mais, en 1946, ses ventes aux locales atteignirent un total de près de 40 millions de livres sterling; la production de ses manufactures s'élevait à plus de treize millions de livres. Son actif, à la même date, dépassait 27 millions de livres sterling.

B) *La Cooperative Wholesale Society (C.W.S.)*

La C.W.S. est l'entreprise de gros la plus considérable de l'Angleterre. C'est en même temps le magasin de gros coopératif le plus ancien et celui qui a la plus grande production propre. Il occupait, en 1939, près de 61,000 ouvriers et employés et son chiffre d'affaires s'élevait alors à 131 millions de livres sterling. En 1945, ce chiffre augmentait à 182 millions de livres sterling et la production de ses 200 manufactures représentait une valeur de plus de 53 millions de livres sterling. Son actif global représente une somme de 197 millions de livres sterling.

Si éloquents soient-ils, ces chiffres ne donnent pas une idée exacte de l'ampleur et de la diversité des acti-

vités de la C.W.S. Ainsi que l'écrivait A. Honora Enfield, qui fut secrétaire de la Guilde des coopératrices jusqu'à sa mort, « Le magasin coopératif de gros anglais est à la fois la plus importante entreprise commerciale du pays, le plus grand propriétaire foncier, le plus grand minotier, le plus grand importateur de fruits secs et, après le gouvernement, le plus grand importateur de matériaux de construction. Son activité productrice s'étend à la fabrication des articles suivants: produits alimentaires de toutes espèces, savon, textiles, chaussures et vêtements, meubles, quincaillerie, coutellerie, bicycles, moteurs, verrerie et poterie; il possède enfin des ateliers d'imprimerie, des mines de charbon et beaucoup d'autres entreprises ». [2]

Ces différentes entreprises furent le résultat des demandes des locales pour une plus grande variété de produits durant et immédiatement après la première Grande Guerre et aussi de la politique générale des coopératives qui veut que le mouvement contrôle ses sources d'approvisionnement et remonte, autant que possible, à l'origine du processus économique. Ces manufactures et usines de la C.W.S. furent acquises de plusieurs façons: souvent elles appartenaient à des locales ou à des coopératives ouvrières de production et passaient sous le contrôle du magasin de gros; d'autres furent achetées d'intérêts privés; d'autres enfin furent complètement organisées par la C.W.S.

Dans certains cas, afin de s'assurer une source d'approvisionnement pour certains produits, la C.W.S. achète des parts dans les entreprises privées. C'est notamment le cas pour le sucre: la C.W.S. détient un

---

(2) Cité dans *Le Mouvement coopératif et les problèmes actuels*, vol. I, p. 48.

certain nombre de parts dans la Compagnie Tote et Lyle. La participation du magasin de gros n'a pas d'influence sur les prix mais le placement est avantageux.

En 1863, un groupe de coopératives des environs de Manchester, qui avaient atteint un développement tel qu'elles devaient aller hors de leur district pour leurs achats, fondèrent la C.W.S. Dix ans plus tard, celle-ci débutait dans la production et entreprenait la fabrication des biscuits à laquelle devait s'ajouter avec les années un nombre considérable d'entreprises de production de toutes sortes.

En plus d'être producteur, la C.W.S. agit bien entendu comme acheteur: ce fut là son premier rôle. Elle agit également comme importateur, comme banquier du mouvement et comme organisme d'assurance.

Comme acheteur et importateur, la C.W.S. entretient des relations régulières avec les coopératives de producteurs de Grande-Bretagne, d'Europe continentale ou d'outre-mer. Avant la guerre, 46% de ses approvisionnements en blé, bacon, viande, oeufs, beurre et fromage provenaient de cette source. Les deux tiers du blé qu'elle importait provenaient des coopératives des producteurs de blé canadien; 40% de ses importations de beurre provenaient du Danemark; 12% des importations de bacon en Angleterre passaient par son intermédiaire et provenaient du Danemark pour les deux tiers. Pour faciliter les transactions, la C.W.S. a des comptoirs d'achats en Europe, au Canada (à Montréal et à Vancouver), aux Etats-Unis (à New-York), en Amérique du Sud, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique occidentale, dans l'Inde et à Ceylan.

Pour s'assurer des sources d'approvisionnement, la C.W.S. conjointement avec des organisations coopératives étrangères, a formé des entreprises d'exportation à l'étranger. C'est ainsi qu'elle a créé avec la coopérative de vente des producteurs de Nouvelle-Zélande, l'*Agence mixte pour l'écoulement des produits laitiers de Nouvelle-Zélande.* Avec la S.C.W.S. elle s'est associée aux abattoirs coopératifs danois pour former la *Danish Cooperative Bacon Trading Company.* De plus, conjointement avec la S.C.W.S., elle exploite des plantations de thé sur de larges domaines, dont elle est propriétaire, dans l'Inde et à Ceylan. En 1941, cette organisation avait un chiffre d'affaires dépassant 8,700,000 livres sterling, dont 6,613,250 pour le thé, 150,000 pour le café et 180,000 pour le cacao et le chocolat.

Et la C.W.S. n'est pas seulement acheteur, importateur et manufacturier. Elle est également banquier. Car, à la différence de la plupart des mouvements coopératifs européens, le mouvement britannique n'a pas de banque coopérative indépendante: le département bancaire de la C.W.S. (appelé la C.W.S. Bank) en tient lieu. Créé en 1876, ce département est le plus ancien et le plus important des services similaires du mouvement des coopératives de consommation. A l'origine, la C.W.S. Bank ne recevait que les dépôts de ses sociétés affiliées; en 1910, ceux des individus furent acceptés et peu avant la guerre de 1914, les trade unions furent invitées à faire leurs transactions par son intermédiaire. En 1937, l'actif de la C.W.S. Bank était de $450,000,000. et son mouvement de fonds de 3 milliards 807 millions de dollars.

La Cooperative Insurance Society est un autre service qui relève de la C.W.S. Cette institution est la

plus ancienne société coopérative d'assurance: son origine remonte à 1867. En 1917, elle fut réorganisée par la C.W.S. et la S.C.W.S. qui reprirent son capital-actions. Elle s'occupe de toutes les formes d'assurance sauf de l'assurance-maladie. C'est une entreprise importante: en 1937, ses polices d'assurance-vie seules s'élevaient à 647 millions de dollars avec des primes atteignant $32,700,00. La Cooperative Insurance Society est l'un des principaux organismes d'assurance du Royaume-Uni et, « après la *Prudential*, celui qui a le plus faible taux de frais généraux ».

La C.W.S. possède aussi une grande variété d'autres services dont bénéficient ses sociétés affiliées. Elle leur offre les services d'architectes, de constructeurs, de chimistes, de publicitaires, de propagandistes, etc. Elle exploite aussi des magasins de détail dans les centres où des coopératives ne peuvent être organisées en vertu de certaines circonstances particulières : c'est la C.W.S. Retail Cooperative Society Limited qui se charge de ces entreprises. Cette organisation opérait 22 succursales avec 86,762 membres en 1945. Les ventes s'élevaient à 3,051,874 livres sterling. Le département de publicité de la C.W.S. dépense plus de $1,000,000. par an.

La C.W.S. est contrôlée et administrée par les locales. Elle est administrée par 28 directeurs élus par les bureaux de direction des locales qui votent par lettre. Chaque société a un vote plus un vote pour la première tranche de 10,000 livres sterling d'achat plus un vote pour chaque tranche additionnelle de 20,000 livres sterling. Le bureau de direction forme trois comités qui se partagent l'administration: ce sont les comités des finances, de l'épicerie et de la draperie, dont les

fonctions sont surveillées par deux sous-comités permanents. Malgré la complexité de ses rouages, l'administration de la C.W.S. est très efficiente puisqu'on estime, d'après une enquête sérieuse faite il y a quelques années, que le pourcentage des frais généraux par rapport au chiffre d'affaires est 1.3% à comparer avec 9 ou 10% dans les entreprises commerciales ordinaires.

4. *Les coopératives de consommation et l'éducation*

Les coopératives de consommation ont toujours attaché une grande importance à l'éducation coopérative. Les Pionniers de Rochdale en avaient fait un principe essentiel de leur organisation. Aujourd'hui les coopératives affectent environ 2½% de leur surplus à cette fin. Un certain nombre attribuent un montant déterminé par membre.

A) *L'éducation et les sociétés locales*

Plusieurs sociétés ont leur propre comité d'éducation responsable devant les membres. Ce comité est élu par les sociétaires et il est le plus important après le bureau de direction. Il s'occupe de la propagande et des activités culturelles, sociales et récréatives de la société: cours postscolaires, classes pour les jeunes, bibliothèques, salles de lecture, conférences, assemblées, manifestations diverses, chorales, etc.

Une quarantaine de sociétés, parmi les plus considérables, se payent les services d'officiers ou préposés d'éducation à l'année longue. Dans d'autres coopératives, l'éducation relève du bureau de direction ou de sous-comités du bureau de direction; dans d'autres en-

fin, elle relève d'un comité conjoint du bureau de direction et d'un groupe de membres.

B) *L'éducation et l'ensemble du mouvement*

Pour l'ensemble du mouvement, l'organisme d'éducation est l'*Union Coopérative* (Cooperative Union) qui est principalement formée par les coopératives de consommation. En font partie également un certain nombre de coopératives de pêcheurs et quelques coopératives agricoles qui sont en outre fédérées dans des organismes distincts. C'est l'assemblée annuelle de la Coopérative Union qui constitue le congrès du mouvement. Les locales y sont représentées par un à douze délégués selon le nombre de membres.

Aux fins administratives, le pays est divisé en neuf districts subdivisés à leur tour en sous-districts. Chaque société a un vote par 1,000 membres et ce sont les membres élus dans les districts qui forment le bureau de direction de l'Union composé de 74 membres.

C'est à un exécutif formé du président élu par les membres du bureau de direction et d'un représentant de chaque district qu'est confiée l'administration de l'Union. A côté du bureau central, il existe aussi des bureaux de districts de qui relèvent la propagande et les affaires locales. L'Union est financée à l'aide d'une souscription de 2 pences (soit environ 5 cents) par membre annuellement.

Le travail de l'exécutif de l'Union est réparti entre plusieurs sections: section légale, section financière, section de la recherche, section des publications, section du travail, section agricole, section parlemen-

taire, section du commerce, section de la propagande, section de l'éducation.

A chacune des sections sont dévolues des activités particulières. Ainsi, c'est à la section du travail qu'il appartient de préparer les conventions collectives et de prévenir les différends entre les coopératives et leurs employés. Le rôle de la section agricole est de surveiller les répercussions de la législation sur le marché des produits agricoles. Les fonctions de la section parlementaire sont de surveiller la législation en rapport avec le mouvement et les intérêts généraux des consommateurs.

La section d'éducation est administrée par un conseil national de 27 membres qui représentent les comités de districts, les associations régionales — formées de fédérations des comités d'éducation des sociétés locales —, les guildes et les gérants de coopératives. Ce conseil, qui agit comme aviseur et consultant, élit un exécutif de 10 membres. C'est de la section d'éducation, comme son nom l'indique, que relève tout ce qui a trait à l'éducation coopérative dans le pays. Elle dirige notamment le collège coopératif. Ce dernier fut fondé en 1919 et 17 professeurs réguliers y donnent des cours de 9 mois suivis par des étudiants à qui sont accordées des bourses d'études par les sociétés locales, la C.W.S. ou encore la Cooperative Union. De plus, chaque année un certain nombre d'étudiants de pays étrangers s'inscrivent aux cours. Le Collège coopératif donnait également, avant la guerre, des cours par correspondance suivis par 3,000 personnes.

En 1939, la section d'éducation de la Cooperative Union organisa 1,200 cours pour les jeunes, 335 cours pour adultes sur diverses questions sociales (avec 6,757

étudiants inscrits) et 1,338 cours techniques pour 23,871 employés de coopératives. Il faut encore ajouter des cours d'été et des sessions de fin de semaine.

Le conseil national de l'Union s'occupe particulièrement des jeunes coopérateurs. Ceux-ci sont groupés dans la section des jeunes de l'Union coopérative, dans la Fédération britannique de la Jeunesse coopérative et dans le Woodcraft Folk. Cette dernière institution voit à l'organisation des loisirs des jeunes: campements, randonnées, théâtre, artisanat, culture physique.

De leur côté, les ménagères ont aussi leur propre organisme d'éducation représenté au sein du conseil national. Honora Enfield, secrétaire de la Guilde internationale des coopératrices, soulignait l'importance pour les coopératives de consommation d'avoir comme membres des ménagères averties, bien au fait des principes et des buts de la coopération. C'est pour reconnaître cette importance et pour donner à l'élément féminin la chance de dire son mot que fut créée la Guilde des coopératrices en 1883.

Avant la dernière guerre, la Guilde groupait plus de 83,000 membres répartis dans 1,773 associations locales. Les activités de la Guilde comprennent des conférences, des forums, portant sur une grande variété de sujets: le logement, la protection de l'enfance, l'instruction publique, etc. La Guilde entreprend aussi des enquêtes, par exemple sur le travail des femmes dans les coopératives. C'est à la Guilde et à son influence éducative que les femmes doivent le rôle important qu'elles jouent dans le mouvement: des femmes siègent maintenant au comité central et au conseil exécutif de l'Union coopérative et au bureau de direction de la C.W.S.

Le mouvement possède également dans la presse coopérative un excellent instrument d'éducation et de propagande. Ainsi le « Wheatsheaf », publié mensuellement par la C.W.S., a un tirage qui dépasse le million d'exemplaires. Un hebdomadaire, le *Reynolds Illustrated News*, a une circulation de 400,000 exemplaires et il existe un grand nombre d'autres publications dont le tirage varie entre 3,000 ou 4,000 et 75,000, entre autres le *Women's Outlook* qui s'adresse spécialement aux ménagères.

Enfin la *Cooperative Printing Society Limited* est organisée pour imprimer, éditer et vendre les ouvrages ayant trait à la coopération.

5. *Les coopératives de consommation et la politique*

La neutralité politique est un principe auquel les coopératives de consommation britanniques ont dérogé de façon assez marquante. Prétendant que le gouvernement avait injustement traité leur mouvement durant la première Grande Guerre, les coopérateurs ont formé un parti dans le but de favoriser l'élection de coopérateurs à la Chambre des Communes.

Le parti coopératif relève de la section parlementaire de l'Union coopérative: l'adhésion des locales est facultative mais près de la moitié l'appuient et contribuent à son financement.

Le parti donne son appui aux coopérateurs qui sont candidats aux élections, publie des feuillets, édite le *Citizen* dont le tirage atteint 1,000,000 d'exemplaires, organise des démonstrations, des cours d'été, etc. Des comités locaux collaborent avec le comité national. Le parti a connu des succès divers: après avoir subi un

échec en 1931, il réussit à faire élire 9 représentants en 1935.

Une entente a été conclue entre le parti coopératif et le parti travailliste au sujet des candidatures et diverses questions de politique. Cependant les sympathies de beaucoup de coopérateurs vont aux travaillistes et plusieurs sociétés contribuent à la caisse des deux partis. Le comité parlementaire prétend cependant que les buts du mouvement coopératif ne peuvent être atteints par l'intermédiaire du parti travailliste qui représente plutôt des intérêts de producteurs.

L'opinion du mouvement n'est pas unanime relativement à l'utilité du parti coopératif: on prétend que de meilleurs résultats peuvent être obtenus en augmentant l'efficacité du comité ou section parlementaire de la Cooperative Union.

6. *Coopératives et taxation*

Jusqu'en 1933, un chapitre spécial de la loi de l'impôt exemptait les coopératives de consommation de l'impôt sur les bénéfices commerciaux et sur le revenu provenant du placement de capital. Les coopératives étaient cependant assujetties à l'impôt sur le loyer des terrains et des immeubles dont elles étaient propriétaires et devaient également payer l'impôt sur tout bénéfice dérivé de l'agriculture.

En 1932, sous la pression des marchands indépendants, un comité d'enquête fut institué pour examiner le statut des coopératives vis-à-vis de l'impôt qui était l'objet de nombreuses discussions. Le comité formula les recommandations suivantes qui furent acceptées par le Chancelier de l'Echiquier :

a) que les coopératives soient assujetties à l'impôt pour tout ce qui a trait au commerce avec leurs membres et les non-membres et ce, en leur appliquant les mêmes dispositions générales de la loi que dans le cas des marchands indépendants ;

b) que la ristourne soit considérée comme une dépense et, comme telle, ne soit pas taxée.

La loi fut donc amendée en 1933 avec le résultat que les coopératives ont dorénavant les mêmes devoirs et jouissent des mêmes privilèges que n'importe quelle entreprise commerciale anglaise. La ristourne, étant assimilée à un rabais, n'est pas taxable: le temps écoulé entre l'achat et le paiement de la ristourne n'affecte pas la transaction qui n'est réellement complète que lorsque la ristourne est payée.

Durant la dernière guerre, les coopératives de consommation furent soumises à la taxe sur les excédents de bénéfices (excess profits) imposée en 1939 et abrogée le 31 décembre 1946.

Au début du conflit, une taxe de vente fut aussi imposée sur toutes sortes de marchandises. Les coopératives combattirent cette taxe, soutenant qu'elle frappait le plus durement les consommateurs les moins riches surtout en ce qui avait trait aux nécessités du ménage et aux vêtements. On préconisait la restriction, par le gouvernement, de la production de certains biens, plutôt que l'augmentation du prix par l'imposition de la taxe de vente.

Dans l'ensemble, les coopératives de consommation ne sont pas satisfaites de la situation actuelle. On reconnaît cependant que celle-ci offre le grand avantage de pouvoir être défendue contre toute attaque venant

des commerçants indépendants ou d'adversaires politiques.

7. *Les conditions de travail dans les coopératives de consommation*

Les coopératives de consommation, dans la plupart des pays où le mouvement a pris une certaine importance, accordent de meilleurs salaires et des conditions de travail plus avantageuses que le commerce indépendant. Cette constatation s'applique bien aux coopératives de consommation de Grande-Bretagne.

En premier lieu, l'emploi dans les coopératives est plus stable: c'est ce qu'a montré le mouvement de l'emploi au cours de la crise de 1929. Le total des employés dans les coopératives et dans les entreprises de production des magasins de gros est passé de 226,610 en 1929 à 272,449 en 1935, soit une augmentation de 20%, alors que le nombre des chômeurs enregistrés dans les bureaux de placement de Grande-Bretagne augmentait de 89% pendant la même période. En 1941, le nombre total des employés de coopératives était de 306,200 dont 240,000 dans les locales et 65,800 dans les magasins de gros et leurs manufactures.

Les salaires payés sont généralement plus élevés de 10% que ceux fixés par les conventions et les ententes entre les commerçants indépendants et leurs employés. Les employés malades reçoivent leur salaire pendant une période variant selon leur ancienneté. De même, les employés bénéficient de congés payés en proportion du nombre d'années de service. Une pension leur est aussi accordée, généralement à l'âge de 65 ans.

Depuis 1919, l'affiliation syndicale est obligatoire pour les employés de la C.W.S. et la plupart des locales ont adopté le même règlement. Par contraste, seulement 5 à 10% des employés du commerce de détail indépendant sont syndiqués. Les coopératives, d'ailleurs, concluent des ententes non seulement avec les syndicats composés exclusivement d'employés de coopératives mais aussi avec les syndicats qui groupent en même temps des employés de l'extérieur. En cas de conflit on recourt habituellement à la conciliation et à l'arbitrage; les grèves et les lockouts sont rares.

Ce sont les coopératives qui les premières ont introduit la semaine de 48 heures. Cette pratique remonte à 1916. Une enquête, instituée en 1931, révéla que les heures de travail des employés de coopératives étaient moins longues que celles des autres employés.

En 1930, le magasin de gros et l'Union coopérative ont établi un comité conjoint pour la formation technique des employés. Des cours spéciaux ont été organisés pour aider à améliorer le rendement du personnel. L'Union coopérative a aussi institué des cours pour les gérants. Un très grand nombre d'employés — il y en avait 20,000 en 1935 — suivent les cours par correspondance du Collège coopératif ou ses classes spéciales qui sont sanctionnés par des diplômes. Les employés sont encouragés à se perfectionner et ceux qui décrochent un diplôme obtiennent généralement une promotion.

8. *Conclusion*

Le mouvement coopératif de consommation a subi les contre-coups de la dernière grande guerre: problè-

mes de rationnement, contrôle des prix, difficultés d'importation, perte d'employés compétents appelés sous les drapeaux, destruction d'immeubles ainsi que de matériel de transport. Durant les hostilités, un système d'entraide fut établi entre les coopératives en vertu duquel les sociétés des régions moins affectées venaient au secours de celles des districts bombardés.

Malgré les difficultés, à la fin de la première année de guerre, le nombre des membres avait augmenté à 8,643,328 membres et il s'est encore accru depuis.

Par ailleurs, le mouvement coopératif anglais a été beaucoup plus intimement lié à la solution des problèmes économiques du pays qu'au cours de la première guerre mondiale. La C.W.S. fut représentée dans une trentaine de comités de l'économie de guerre. Elle a eu ainsi l'opportunité d'exercer une saine influence en faveur de tous les consommateurs de la nation.

Depuis l'accession au pouvoir et l'instauration de l'économie dirigée, le mouvement ne perd pas l'occasion dans ses congrès de rappeler au gouvernement que c'est par les coopératives contrôlées par leurs membres qu'on peut assurer la meilleure répartition des biens de consommation.

BIBLIOGRAPHIE

FAY, C.R., *Co-operation at Home and Abroad,* 2 vol., King and Son.

HALL, F. and WATKINS, P.S., *Co-operation,* Co-operative Union Limited, 1937.

CARR SAUNDERS, FLORENCE and PEERS, *Consumers' Cooperation in Great Britain,* Harpers, 1938.

x x x *Cooperative Enterprise in Europe 1937*, Washington, D.C., 1937.

Bureau international du Travail, Le Mouvement coopératif et les problèmes actuels, Vol. I: *Tableau d'ensemble et problèmes immédiats d'après-guerre,* Montréal, 1945.

Bureau international du Travail, Le Mouvement coopératif et les problèmes actuels, Vol. II: *Problèmes de relèvement et de reconstruction,* Montréal, 1945.

QUESTIONNAIRE

1—Quel but particulier se proposaient les Pionniers de Rochdale en ouvrant leur magasin?

2—Dans quelles régions le mouvement coopératif anglais s'est-il surtout développé? Pourquoi?

3—Quelle est la principale caractéristique du mouvement anglais?

4—Quelle a été la contribution des magasins de gros au succès du mouvement? Par quels moyens?

5—De quelle manière la C.W.S. est-elle administrée?

Contenu de la troisième leçon

Les coopératives de consommation en Suède

1. Début du mouvement et progrès ultérieurs.

2. Organisation des coopératives de consommation:
   - A) Constitution des sociétés.
   - B) Organisation administrative.
   - C) Organisation financière.

3. L'Union coopérative suédoise (K.F.):
   - A) L'activité commerciale de l'Union.
   - B) L'activité industrielle de l'Union.
   - C) Le rôle financier de l'Union.
   - D) Les fonctions éducatives de l'Union.

4. Les coopératives de consommation et les prix.

5. Les relations des coopératives de consommation avec leurs employés:
   - A) Salaires.
   - B) Congés payés et salaires en cas de maladie.
   - C) Stabilité de l'emploi.

6. Les relations intercoopératives.

7. Les coopératives et l'Etat.

Troisième leçon

Les coopératives de consommation en Suède

1. *Début du mouvement et progrès ultérieurs*

Il est curieux de constater que la première coopérative de consommation suédoise fut fondée par un groupe de paysans en 1851. C'était, comme le cas se rencontre généralement pour les sociétés établies dans les milieux agricoles, une coopérative mixte approvisionnant ses membres non seulement en produits d'alimentation pour leurs familles mais leur fournissant en même temps certains articles d'utilité professionnelle.

Un peu plus tard, vers 1860 et 1870, les ouvriers formèrent un bon nombre d'associations dont le but était de réduire le coût de la vie. C'était une première tentative d'application des méthodes et des principes de Rochdale dont les résultats avaient été appréciés par des voyageurs suédois, au cours de séjours en Grande-Bretagne.

Néanmoins, à la fin du XIXième siècle, l'expérience coopérative suédoise s'avérait comme un échec. Une nouvelle période allait heureusement s'ouvrir en 1899 avec la fondation de l'Union coopérative suédoise, *Kooperativa Forbundet,* dont les initiales « K. F. » sont universellement connues dans le monde coopératif.

Pourtant ses débuts furent très modestes. Elle ne renfermait à l'origine que 41 sociétés, la plupart de Stockholm, Goteborg et Malmoe, représentant quelque

9,000 coopérateurs. Cinq ans après sa fondation, l'Union n'avait qu'un chiffre d'affaires de $75,000. Pourtant elle trouvait le moyen de retenir les services d'un gérant pour s'occuper des achats et des ventes. Par ailleurs, le travail d'organisation du mouvement se poursuivait et les ouvriers suédois se familiarisaient lentement avec l'idée coopérative.

L'Union ne devait pas tarder à être mise à l'épreuve. Dès 1906, ce sont les commerçants indépendants qui forcent les manufacturiers à rompre leurs contrats avec l'Union qui jusqu'alors avait agi comme agent entre eux et les coopératives. Le résultat fut que l'Union devint marchand de gros et effectua elle-même les achats.

Deux ans plus tard, en 1908, les commerçants capitalistes portent leur attaque sur le commerce coopératif de la margarine: l'Union se voit privée de ses approvisionnements. Elle apporte alors au problème une solution radicale à laquelle elle devait recourir avec un égal succès au cours des années qui suivirent : elle achète une petite fabrique de margarine et se met à produire pour son compte. Le cartel doit s'avouer battu: le prix de la margarine baisse et l'Union doit agrandir sa fabrique en 1910 et, en 1921, elle bâtit la plus importante fabrique de margarine du royaume.

D'autres cartels voudront arrêter l'Union coopérative suédoise dans sa lutte pour les bas prix. Chaque fois, grâce à l'habileté de ses dirigeants et à l'appui de ses sociétés affiliées, l'Union sera à la hauteur de la situation et saura résister avec succès aux attaques des plus puissants cartels. Après le cartel de la margarine, celui des minoteries, à la suite de l'entrée en scène de l'Union suédoise, dut renoncer à maintenir les prix à un

niveau indûment élevé. En 1926, l'ouverture d'une fabrique de chaussures de caoutchouc par les coopératives entraîne une réduction considérable dans le prix de ces articles de première nécessité en Suède. La création, en 1931, de la fabrique coopérative d'ampoules électriques LUMA eut d'aussi bons résultats: succès d'autant plus éclatant que l'adversaire avait d'importantes ramifications internationales et dominait la production de la plupart des pays européens. L'Union a également réussi à faire baisser le prix de nombreux articles, comme les caisses enregistreuses, le charbon, le linoléum, les superphosphates, les machines agricoles.

Ces nombreuses entreprises laissent deviner les progrès accomplis depuis la fondation de l'Union coopérative suédoise en 1899. En 1920, le mouvement des coopératives de consommation comptait 240,000 adhérents; ce chiffre passait à 600,000 en 1935. A l'heure actuelle plus du tiers de la population adhère au mouvement si l'on admet que chacun des 800,000 membres représente une famille de quatre personnes. L'augmentation est aussi sensible dans le chiffre d'affaires: de 188 millions de dollars en 1935, il dépassait 315 millions en 1946, ce qui représentait des achats d'environ $160. de la part de chacune des familles du pays.

2. *Organisation des coopératives de consommation*

Le nombre des coopératives de consommation diminue légèrement depuis 1929. Cette année-là, il y avait en Suède 943 sociétés. En 1945, ce nombre avait baissé à 702 par suite de la fusion de plusieurs sociétés pour assurer un meilleur service et une plus grande solidité financière. C'est ainsi que la Coopérative de

Stockholm, la plus importante du royaume, est le résultat de la fusion de 20 coopératives plus petites. Par contre le nombre moyen des sociétaires par coopérative croît constamment: il dépasse le nombre de 1,100 en 1945. Il en est de même pour le nombre des établissements qui s'élevait à 6,166.

On estime que de 20 à 25% du commerce alimentaire de la nation passe par l'intermédiaire des coopératives de consommation; cette proportion s'élève même à 30% pour le pain dur et la margarine. C'est la vente des produits alimentaires qui est la principale activité des coopératives: elles vendent également des chaussures, des vêtements, des pneus et autres articles. Dans les centres ruraux elles s'occupent également d'écouler les produits de leurs membres tels que les oeufs, les fruits, le beurre, la viande et le blé. Un autre domaine où les coopératives de consommation sont entrées depuis quelques années est celui des restaurants coopératifs qui étaient au nombre de 92 en 1945: il s'en rencontrait non seulement dans les grandes villes mais aussi dans les centres ruraux.

A) *Constitution des sociétés*

A l'intérieur du mouvement des coopératives de consommation, on distingue deux types de sociétés possédant une organisation différente. Certaines règles sont cependant communes aux deux groupes. Dans l'un et l'autre, l'Union coopérative exerce un droit de regard et même de veto sur tout amendement aux règlements, ce qui permet d'atteindre à une uniformité de principes et d'administration dans les coopératives. Les conditions d'admission des nouveaux membres sont aussi

les mêmes pour toutes les sociétés; les mêmes règlements s'appliquent aussi aux ventes aux non-membres. Ces derniers ont droit à la ristourne mais celle-ci ne leur est pas payée en argent; sur leur demande elle peut être affectée au paiement d'une première part sociale; subséquemment, la moitié de la ristourne est versée en argent et l'autre moitié sert à payer une deuxième part sociale, un minimum de deux parts sociales étant exigé de tout membre. Les règlements de toutes les coopératives comprennent aussi des articles dont le but est de prévenir les dissolutions pour des raisons futiles: ces articles ont trait à la dépréciation obligatoire du stock et de l'équipement à la fin de l'année financire, à la constitution d'un fonds de réserves impartageables en cas de dissolution.

B) *Organisation administrative*

Là où se différencient les coopératives de consommation suédoises, c'est dans l'organisation administrative. Celle-ci est plutôt simple dans les *petites sociétés,* qui ne comptent que quelques centaines de membres tout au plus; elle est plus complexe dans les *sociétés importantes* qui groupent plusieurs milliers de membres, comme la Coopérative de Stockholm (KONSUM) dont les effectifs dépassent 120,000 sociétaires.

a) Dans les *petites coopératives,* l'administration relève d'un bureau de direction, généralement composé de cinq membres élus par l'assemblée générale, qui constitue la plus haute autorité de la société. C'est le bureau de direction qui nomme le gérant et surveille le travail de celui-ci. La situation du gérant n'est pas la même dans toute les coopératives: dans certains cas, il n'a pas

voix au bureau de direction, dans d'autres il fait partie du bureau. Dans tous les cas cependant, ses décisions sont sujettes à ratification.

b) L'administration est bien différente dans les *sociétés importantes* dont la Coopérative de Stockholm est le prototype. Il est évident qu'il est impossible de tenir une assemblée générale des 120,000 membres de cette société. Aussi le territoire desservi par la société est-il divisé en districts, 18 en tout, qui élisent chacun un certain nombre de délégués. Ces délégués tiennent une réunion annuelle qui remplace l'assemblée générale: leur comité décide des questions d'intérêt général; les problèmes d'ordre particulier ressortent des divers comités de districts formés de trois à cinq membres.

Quant à l'administration proprement dite, elle est confiée à un *conseil* de 15 membres élus par les délégués de districts, à leur réunion annuelle, et par un exécutif dont les membres sont à salaire. L'exécutif a la responsabilité générale de l'entreprise sous la surveillance du conseil d'administration. Ce dernier a la haute main sur la société : nomination des chefs de département, dépenses importantes, nouvelles entreprises, etc.

Il est bien entendu qu'il se rencontre un bon nombre de sociétés qui s'intercalent entre les deux types décrits plus haut selon les conditions locales. Il existe cependant une tendance continue à la fusion des petites sociétés, même dans les milieux essentiellement agricoles: en vertu du principe d'*une seule coopérative dans une localité.*

C) *Organisation financière*

La situation financière des coopératives de consommation est des plus solides. Le montant relative-

ment élevé de la participation minimum de chaque sociétaire a grandement contribué à la formation de ressources imposantes: pour devenir membres, il faut en effet, souscrire deux parts sociales au montant de cent couronnes suédoises, soit environ $25. Les coopératives, par ailleurs, comptent uniquement sur leur propre capital pour financer leurs entreprises, ce qui est une garantie d'indépendance. En 1945, leur capital s'élevait à 189 millions de couronnes suédoises, soit plus de $47,000,000. Leur actif représentait une somme de 335 millions de couronnes suédoises, dont plus des deux tiers appartiennent en propre aux coopératives qui, depuis 1919 surtout, adhèrent étroitement à la méthode selon laquelle elles ne doivent ni donner ni recevoir du crédit.

Les coopérateurs qui ont réussi à réaliser une oeuvre aussi solide se recrutent dans les milieux les plus divers de la population suédoise. Les ouvriers forment le groupe le plus considérable avec 42.7% des effectifs; 18.9% des membres tirent leurs ressources de l'agriculture; 8.9% sont des artisans et des petits commerçants; 11.6% sont des fonctionnaires et des employés de bureaux et 17.9% appartiennent à d'autres professions.

3. *L'Union coopérative suédoise* (*K.F.*)

L'Union coopérative suédoise, à laquelle sont affiliées les coopératives de consommation, est à la fois un organisme d'éducation et un organisme commercial et industriel. Les 22 membres qui composent son conseil d'administration sont élus dans 13 assemblées de

districts auxquelles chaque coopérative envoie un certain nombre de délégués.

Pour l'administration courante, les administrateurs choisissent cinq de leurs collègues qui forment un exécutif dont le président est le directeur-gérant de l'Union et est employé à plein temps.

C'est le *congrès annuel* de l'Union qui constitue la plus haute autorité. Chaque société affiliée a droit à un délégué, plus un délégué par chaque tranche de 500 membres; chaque délégué additionnel n'est cependant admis que pour chaque tranche de 200,000 couronnes d'achats à l'Union. Le congrès annuel est préparé par des *assemblées de districts* qui élisent les administrateurs de l'Union.

A) *L'activité commerciale de l'Union*

Ainsi qu'il a été dit un peu plus haut, les débuts de l'Union coopérative suédoise comme magasin de gros furent plutôt modestes, mais à l'heure actuelle, ses opérations atteignent un niveau considérable. En 1944, le chiffre total de ses ventes était de 515 millions de couronnes suédoises, soit 40 millions de plus que l'année précédente.

De ce montant, 298 millions de couronnes représentaient les ventes faites aux sociétés affiliées. La différence comprenait les ventes effectuées par les établissements de détail de l'Union. C'est ainsi que ses magasins de chaussures, établis dans les grands centres pour faciliter l'écoulement de la production de ses manufactures, ont eu un chiffre d'affaires de 49 millions de couronnes en 1944. En outre, un magasin à rayons, le plus important de la capitale et dont l'Union

s'était portée acquéreur en 1935, avait vendu pour la somme de 39 millions de couronnes. Enfin, l'Union vend aussi en dehors du mouvement coopératif.

B) *L'activité industrielle de l'Union*

Là où l'Union a fait des progrès étonnants en ces dernières années, c'est dans le domaine de sa *production propre.* Alors qu'en 1941 la valeur des produits sortant des fabriques de l'Union ne dépassait pas 50% de ses ventes aux coopératives, en 1945 la proportion atteignait et dépassait même 90%. Les usines et fabriques de l'Union avaient produit pour une valeur de 260 millions de couronnes suédoises.

a) La plus importante des entreprises de production de l'Union coopérative est sa *fabrique d'huile* de Karhsham qui a été considérablement agrandie durant la dernière guerre; en 1944, elle produisit 30,000 tonnes d'huiles (dont plusieurs servent dans la fabrication de la margarine) et 30,000 tonnes de tourteaux, le tout représentant une valeur de 77 millions de couronnes.

b) L'Union coopérative fabrique 24% de la production nationale de *margarine.* On se rappelle que ce fut la première production entreprise par l'Union. Son usine de Norrkoping produisait plus de 9,000 tonnes de cette marchandise en 1944.

c) Les 3 *moulins à farine,* propriété de l'Union, avaient une production de plus de dix millions de dollars la même année. Le moulin des Trois Couronnes, à Stockholm, prépare entre autres du gruau, du pain dur et du macaroni. Il possède un équipement des plus modernes et il a un rendement très élevé.

d) Dans l'*industrie textile,* les coopératives contrôlent une bonne partie de la production des matières premières. Depuis 1935, elles possèdent une usine à Norrkoping qui employait 400 à 500 ouvriers à la fin de 1944. En 1943, l'Union coopérative et les fabricants privés de produits textiles s'unirent pour édifier une fabrique où chacune des parties contribua à la moitié des frais. De cette façon, l'Union coopérative contrôle directement ou indirectement 12,500 des 15,000 tonnes de produits textiles bruts fabriqués en Suède.

e) L'*usine coopérative de caoutchouc* fabrique une grande variété d'articles et est maintenant la plus importante du pays. Son efficacité peut se comparer à celle de tout concurrent suédois et son coût de production est sensiblement égal. Elle est organisée de façon telle que sa production peut s'adapter à la demande en n'importe quel temps.

f) L'Union coopérative possède aussi quatre *moulins à papier,* dont une partie de la production est exportée car le mouvement coopératif ne peut l'absorber toute. Les usines Fiskeby, qui emploient plus de 1,500 hommes, ont eu une production de 14,730,000 couronnes suédoises en 1944; le papier à lui seul représentait une valeur de 12 millions de couronnes.

g) La manufacture d'*ampoules électriques* a vu le nombre de ses employés passer de 200 en 1939 à 1,600 en 1945. C'est une usine des plus modernes dont la production représentait la somme de plus de 10 millions de couronnes. Elle fournit 4,000 types d'ampoules y compris des lampes spéciales pour les cliniques chirurgicales et dentaires. Mentionnons que cette entreprises est la propriété collective des magasins de

gros coopératifs de la Finlande, du Danemark, de la Norvège et, bien entendu, de la Suède.

h) L'Union possède plusieurs autres fabriques qui manufacturent une grande variété d'articles: caisses enregistreuses (qui sont vendues dans 37 pays), vêtements (4 fabriques dont la production s'élevait à 6,300,000 couronnes en 1944), chaussures, articles de cuir, machines agricoles, produits chimiques, poterie et porcelaine, etc. En 1929, elle devint propriétaire d'une usine de superphosphates qu'elle a loué à la Fédération suédoise des syndicats agricoles. Elle a aussi érigé dernièrement, au coût de 15 millions de couronnes, une fabrique de nitrate. Des produits alimentaires comme les conserves, les jus de fruits, le jambon et autres denrées sortent également d'établissements de l'Union.

Dans plusieurs domaines, l'Union a fait figure de pionnière. Ainsi, pendant le dernier conflit, elle a établi la première fabrique d'huile de poisson dans le pays. Dès le début de la guerre, pour parer à la pénurie d'essence pour les automobiles, l'Union construisit une usine de charbon de bois pour générateurs à gaz.

Il n'est donc pas étonnant que le personnel de l'Union coopérative suédoise compte 11,000 employés dont 7,800 dans les fabriques et manufactures. Les établissements de détail opérés par l'Union groupent 1,300 employés. Le personnel des bureaux est de plus de 1,800.

C) *Le rôle financier de l'Union*

Les coopératives de consommation suédoises n'ont pas jugé à propos de créer une banque coopérative indépendante: cet office est rempli par la centrale. La

position financière de celle-ci est si solide qu'elle pourrait rembourser tous les dépôts sans pour cela restreindre ses autres activités: en d'autres termes, la centrale ne compte pas sur les épargnes qui lui sont confiées pour ses opérations commerciales et industrielles.

La centrale n'agit pas comme banquier seulement pour les individus, par l'intermédiaire des locales; elle remplit le même rôle vis-à-vis des sociétés. Celles-ci déposent leurs fonds dans une banque au crédit de la centrale qui leur paie d'ailleurs un intérêt. Ainsi la centrale peut disposer de tous les fonds provenant des coopératives et qui ne sont pas employés. En retour, les coopératives sont autorisées à titrer des chèques sur le compte de la centrale jusqu'à concurrence des sommes portées à leur crédit.

Ce système ne peut cependant être satisfaisant que si la centrale a une connaissance sérieuse de la situation financière de chaque coopérative. C'est pour cette raison que l'Union a créé un service de contrôle et de vérification qui existe depuis de nombreuses années.

Des vérificateurs sont nommés par les comités de districts dont ils deviennent ainsi les secrétaires. Après chaque visite de coopérative, ils doivent envoyer un rapport à la section de contrôle de l'Union. De plus, les coopératives doivent transmettre à l'Union un rapport mensuel de leurs livres — comme le font nos caisses populaires. A l'aide de ces rapports, dont copie est entre les mains du vérificateur de district, la centrale peut suivre de près l'administration des coopératives et intervenir à temps si le besoin s'en fait sentir.

Le vérificateur régional a de nombreuses attributions qui en font la cheville ouvrière des comités régio-

naux. En plus d'examiner les états financiers des coopératives, il lui arrive souvent de donner des conseils et même de prêter son appui aux conseils d'administration; il fait des conférences aux membres; il aide les sociétés à établir de saines méthodes de contrôle et d'opération; en un mot, il conseille sur tout ce qui peut contribuer au bon fonctionnement de l'entreprise. Généralement, les vérificateurs sont d'anciens gérants de coopératives dont l'expérience est reconnue: ils collaborent étroitement au travail d'éducation et de propagande de l'Union.

D) *Les fonctions éducatives de l'Union*

Les succès obtenus par le mouvement suédois ne pourraient s'expliquer sans l'existence d'une excellente organisation de l'éducation et de la propagande coopératives. Cette tâche a été assumée par l'Union qui s'en acquitte fort bien. Pour faciliter le travail, on a créé différentes sections à qui sont dévolues des fonctions particulières.

a) Un *secrétariat* est spécialement chargé de conseiller les coopératives pour toutes les questions qui ont trait à la modification des règlements, à la fusion des coopératives ou aux autres dérangements qui peuvent modifier les cadres d'une société. Le secrétariat favorise plutôt l'ouverture d'une succursale par une coopérative des environs que la fondation d'une nouvelle société. Cette tendance à la centralisation conduit aussi des sociétés voisines à se fusionner. Ces procédés comportent de nombreux avantages et le secrétariat est souvent appelé à servir de guide pour leur mise en acte.

Le secrétariat s'occupe également de publicité coopérative au moyen de conférences, de brochures, d'expositions, de films, etc. C'est ainsi qu'en 1942, plus de 659 représentations cinématographique furent organisées et réunirent plus de 100,000 personnes.

b) Le mouvement coopératif suédois a obtenu un succès remarquable avec ses *cercles d'étude.* Il fut le premier à employer cette méthode et il l'a poussée le plus loin. Le premier cercle fut fondé en 1921.

En 1929, l'Union décida de fournir des textes pour servir de base aux délibérations des groupes. Ces délibérations portaient généralement sur des sujets d'économie politique. En 1940, il existait plus de 3,600 cercles avec environ 50,000 participants. Les résultats furent si encourageants que plusieurs autres organisations suédoises, comme le mouvement de tempérance et les associations de jeunes, ont adopté la même méthode. Il s'en est suivi un rapprochement entre ces associations et le mouvement coopératif dans le domaine de l'éducation. C'est un fait reconnu que les cercles d'études ont contribué largement à l'éducation économique et politique du peuple suédois.

« Ces cercles ont donné au peuple une plus large compréhension des questions économiques; ils ont aidé aussi à former la politique constructive des syndicats ouvriers, qui est universellement respectée; c'est à leur influence qu'on attribue l'active participation de la population aux élections (70% des votes exprimés dans de récentes élections municipales). Enfin, c'est à ces cercles d'études que le mouvement

coopératif lui-même est, dans une large mesure, redevable de son remarquable succès. »[1]

La méthode des cercles d'étude a été suivie dans plusieurs pays, notamment en Suisse. L'Université d'Antigonish a contribué à la rendre populaire dans les Provinces Maritimes, au Canada.

c) L'Union coopérative peut prétendre être, en Suède, le principal *éditeur* de littérature sur les questions coopératives, économiques et sociales. Elle a publié, par exemple, un manuel d'économie politique qui a été tiré à 50,000 exemplaires.

d) L'Union publie aussi chaque semaine un journal « VI » (Nous-mêmes) qui compte 600,000 abonnés et atteint environ 40% de la population adulte de Suède. « VI » est l'organe des coopératives de consommation. Une revue bi-mensuelle « Kooperatoren » a un tirage de 30,000 exemplaires.

e) En 1942, l'Union a fondé un collège coopératif, *Var Gard* (Notre Maison) qui était fréquenté par 628 étudiants. Ce collège est un centre de formation des employés. Il reçoit 40 à 50 étudiants en même temps; la plupart sont des gérants ou des commis de coopératives. A certaines époques de l'année, des cours spéciaux sont donnés pour les guildes et autres groupements coopératifs: ces cours portent sur la direction des cercles d'étude et des comités; les femmes forment la moitié des inscrits.

f) L'Union a aussi organisé des *cours par correspondance* qui furent suivis par 206,000 étudiants entre 1919 et 1938. Pendant la seule année 1942, les cours

(1) *Le Mouvement coopératif et les problèmes actuels,* Vol. I, p. 34.

ont atteint 60,446 étudiants. Certains de ces cours sont destinés spécialement à des personnes qui désirent se préparer à la fonction de gérants de coopérative et sont répartis sur plusieurs années.

g) A ces différents moyens d'éducation, on peut joindre les *guildes de coopératrices*, organisées sur le modèle des guildes anglaises. Les guildes suédoises datent de 1906. On en compte plus de 300 avec 11,000 membres. Elles ont contribué au succès des coopératies de consommation et ont réussi à faire siéger plusieurs femmes aux conseils d'administration des coopératives.

4. *Les coopératives de consommation et les prix*

Des enquêtes ont révélé que l'ouverture d'une coopérative de consommation dans un centre provoque une baisse des prix. On reconnaît, d'une façon générale, que le mouvement coopératif a contribué à la réduction des prix dans tout le pays. Même des hommes d'affaires admettent que son influence a profité à tout le public.

Par ailleurs, les coopératives ont relevé le niveau du commerce de détail et ont contribué à rendre la concurrence plus efficace. C'est à cause de cette concurrence, pensent les dirigeants, que le mouvement a dû maintenir un très haut degré d'efficience.

Les chefs du mouvement suédois sont d'avis que le meilleur moyen d'avoir un contrôle réel sur les prix, c'est de restaurer la concurrence. Et pour atteindre cette fin, ils ont peu confiance en l'intervention de l'Etat qui n'a pas de moyens d'écoulement et qui fausse par son intervention tout le mécanisme de la vie écono-

mique. L'établissement d'un monopole public contraint tous les détaillants à se soumettre à ses directives, mais il n'a pas toujours le résultat que l'on en attend.

Au contraire de l'Etat, le mouvement coopératif dispose des moyens essentiels à l'instauration d'une saine concurrence. En premier lieu, il dispose d'un superbe réseau de distribution constitué par les coopératives disséminées par toute la contrée. En second lieu, ses entreprises de production, en plus d'être assurées d'un vaste débouché, sont toujours conçues selon les dernières données de la technique et de la science : elles peuvent donc rivaliser facilement avec leurs concurrents tant en ce qui concerne la qualité de la production que le prix de revient. A cause des principes sociaux qui sont à la base de la coopération, celle-ci est, en définitive, l'institution qui permet le mieux à la communauté de bénéficier des avantages qui doivent résulter des progrès techniques: prix plus bas, plus grande abondance des produits.

Le mouvement coopératif suédois n'ambitionne pas de produire tous les articles vendus par les coopératives. La centrale a, au contraire, pour principe de n'étendre ses activités que si elle y est forcée par la politique monopolisatrice d'une industrie. Il faut reconnaître qu'elle a dû intervenir dans la production de plusieurs produits, tels que la margarine, la farine, le caoutchouc, les ampoules électriques, les engrais chimiques. Mais ses interventions ont eu d'excellents résultats.

« En ce qui concerne les produits pour lesquels il a été possible d'obtenir des chiffres précis, les baisses ont été les suivantes : 59.2% pour la margarine (en 1921-22); 11% pour la farine (1923-24) mal-

gré une hausse du blé; la diminution de la marge de prix entre farine et blé a été de 46.7%; 58.8% pour les chaussures en caoutchouc (1926); 15% pour le linoleum (1929); 37% pour les lampes électriques (1931); 55.4% pour le pétrole (1928-1932); 26.3% pour les flocons d'avoine empaquetés (1929-1933); plus de 50% pour la fibre de soie artificielle (1935); environ 15% pour les superphosphates (1938). Ces baisses ont profité à l'ensemble de la population suédoise. Celles qu'on a pu apporter au montant annuel normal de la consommation nationale ont produit les économies annuelles ci-après: pour la margarine, plus de 600,000 couronnes; pour les chaussures en caoutchouc, de 6 à 7 millions de couronnes; pour les superphosphates, de 2 à 3 millions de couronnes; pour les ampoules électriques, 6 millions de couronnes; pour le linoleum, 3 millions de couronnes: soit pour ces seuls produits et ce seul mode d'action, une économie globale, c'est-à-dire une augmentation de pouvoir d'achat de la population suédoise, qui peut être évaluée entre 17 et 20 millions de couronnes par an. » [2]

Les coopératives ont donc contribué à maintenir les prix en relation plus étroite avec le prix de revient et c'est dans ce but qu'elles ont combattu les monopoles. Dans cette lutte, elles ont éliminé certains concurrents. Mais la principale cause de la disparition de ceux-ci, c'est leur incapacité à maintenir un haut niveau d'efficience. C'est ce que démontrait M. Anders Oerne, l'une des figures marquantes du mouvement suédois, lorsqu'il écrivait, en 1942 :

---

(2) *Le Mouvement coopératif et les problèmes actuels,* Vol. II, p. 159.

« Une expérience que l'on ne peut contester a montré que pendant que les coopératives atteignaient des proportions gigantesques, si on les compare avec celles d'il y a vingt-cinq ans, les entreprises indépendantes, qui étaient leurs concurrentes, augmentaient aussi en volume et en puissance. »

5. *Les relations des coopératives de consommation avec leurs employés*

Le nombre de personnes employées dans les coopératives de consommation était de 26,000 en 1945. De plus, dans ses bureaux, ses établissements de détail et dans ses fabriques, l'Union coopérative occupait 11,000 personnes: en tout, plus de 37,000 employés au service du mouvement coopératif de consommation.

Comme ce dernier se distingue des entreprises capitalistes, en ce sens qu'il ne recherche pas le profit mais plutôt le bien général des consommateurs par l'établissement de la démocratie économique, il s'ensuit que ses objectifs ont un rapport étroit avec ceux du mouvement syndical. Aussi pour montrer que ce rapport est bien réel, les organisatons coopératives s'efforcent-elles d'assurer à leur personnel les conditions d'emploi les plus favorables compatibles avec leur situation économique et avec les conditions accordées par l'entreprise privée. A ce propos, on a affirmé que les conditions supérieures du travail dans les coopératives ont contribué à améliorer ces conditions dans le commerce en général.

Cependant il n'existe pas de conventions collectives régissant les relations entre l'ensemble du mouvement coopératif et les syndicats. Les conventions sont

généralement conclues entre une coopérative et un syndicat; pour cette raison, il peut se rencontrer de légères variantes d'une société à l'autre. Dernièrement, en 1946, l'Union coopérative suédoise et la Fédération syndicale de Suède ont signé une « convention de base » stipulant l'établissement de rouages pour le règlement des conflits relatifs aux salaires. Pour compléter cette « convention de base », une nouvelle convention, conclue en mai 1947, pourvoit à l'institution de *conseils d'entreprise* qui ont surtout pour but de favoriser le maintien de bonnes relations entre employeurs et employés et l'amélioration des conditions de travail à tous les points de vue : sécurité, hygiène, rendement, etc.

A) *Salaires*

Les employés reçoivent un salaire fixe et des majorations calculées d'après l'ancienneté de service. Quant aux gérants, leur salaire tient généralement compte du chiffre d'affaires. Le niveau des salaires se compare avantageusement avec celui des établissements privés similaires. Ainsi les 3,800 emplyoés de la Coopérative de Stockholm reçoivent mensuellement de 10 à 15% de plus que les employés du commerce indépendant.

B) *Congés payés et salaires en cas de maladie*

Alors que dans le commerce, les vacances payées ne sont que de 5 à 8 jours, les employés des coopératives bénéficient de 6 à 12 jours de congé selon l'ancienneté de service. En cas de maladie, ils ont droit à un mois de demi-salaire lorsqu'ils ont un an de service et à trois mois de plein salaire et 3 mois de demi-salaire au cours

d'une même année lorsqu'ils ont au moins trois ans de service.

C) *Stabilité de l'emploi*

La coexistence d'un fort mouvement syndical et du mouvement coopératif de consommation a contribué à réduire les effets de la dépression de 1929 et des années suivantes. Alors que l'entreprise privée réduisait les dépenses, les coopératives entreprirent, au contraire, un programme de développement consistant en construction et agrandissement de fabriques, achat de machinerie nouvelle, agrandissement d'entrepôts. C'est durant la crise, par exemple, que l'Union coopérative a édifié sa fabrique de macaroni. Cette politique a ainsi permis de donner du travail au moment où le besoin s'en faisait le plus sentir. L'Union a d'ailleurs proposé qu'une telle politique de mise en réserve des projets de construction fût adoptée pour amortir les fluctuations de l'emploi. Dans ses propres établissements l'emploi a plutôt une tendance à la hausse et ses employés sont de ce fait assurés de la permanence de leur travail: aussi les emplois dans les fabriques de l'Union sont-ils très recherchés.

6. *Les relations intercoopératives*

Le mouvement des coopératives de consommation entretient des relations, on pourrait dire cordiales, avec les autres secteurs du mouvement coopératif suédois. D'ailleurs de nombreux fermiers sont membres des coopératives de consommation, quand la chose est possible et, dans certains cas, elles ont aidé des organisations agricoles et autres à financer des entreprises.

C'est ainsi que l'Union suédoise (K.F.) et ses sociétés affiliées s'approvisionnent en beurre dans une proportion de 80% auprès des laiteries coopératives ou de leur organisation centrale à laquelle elles sont liées par contrat. De plus, les entreprises de l'Union, du moins plusieurs d'entre elles, transforment des produits agricoles dont une bonne partie est sans doute fournie par des coopératives agricoles. Mentionnons simplement les moulins à farine, la fabrique de macaroni, la fabrique de margarine et d'huiles, les fabriques de textiles, de chaussures, etc.

Evidemment les relations n'ont pas toujours été comme aujourd'hui. En certaines occasions il a fallu parlementer et en venir à une entente. Mais la collaboration n'a pas cessé depuis. Ainsi, pour ce qui est de la viande, il a été admis par les deux centrales concernées que la coopérative d'écoulement du bétail devait s'occuper de la transformation ou de la préparation de la viande tandis que les coopératives de consommation se chargeaient de la vente au consommateur.

A Malmoe, pour la distribution du lait liquide, la coopérative de consommation et la coopérative agricole ont formé une coopérative mixte dont les excédents sont distribués de la façon suivante: un tiers aux fermiers producteurs, un tiers à la coopérative de consommation et un tiers au fonds de surplus. A Stockholm, un groupement de laiteries coopératives, la Centrale du Lait, qui vendait 30% de sa production — les deux tiers de l'approvisionnement en lait de la capitale — dans ses propres magasins, a consenti à ne pas ouvrir de nouveaux établissements à la condition que la Coopérative de Stockholm — le Konsum — achète tout son lait de la centrale des laiteries.

L'Union coopérative suédoise est allée jusqu'à établir des entreprises destinées uniquement à servir les besoins des coopératives agricoles, entreprises qu'elle a financées et gérées conjointement avec la Fédération suédoise des syndicats agricoles. C'est ainsi que depuis 1929, l'Union possède une fabrique de superphosphates qu'elle a concédée à l'Union des syndicats agricoles. Récemment, pour faire face à la rareté des engrais, l'Union des coopératives de consommation a établi des fabriques de phosphate et de nitrate. En 1943, elle a acquis une fabrique de machines agricoles. Sa raffinerie d'huile fabrique des tourteaux. Durant la guerre, en raison de la diminution des importations, la société de fourrage acide, créée par l'Union coopérative suédoise, a passé des contrats avec les fabriques suédoises de cellulose pour la fourniture de fourrages artificiels.

Dans un autre domaine, la collaboration entre les coopératives de consommation et les organisations coopératives de pêcheurs a amené la formation de la *Coopérative suédoise pour l'écoulement du poisson*, financée et gérée conjointement par l'Union (K.F.) et l'Association des pêcheurs de la côte occidentale.

Cette collaboration de l'Union s'étend même aux mouvements coopératifs étrangers. C'est ainsi qu'avec les magasins de gros de la Finlande, de la Norvège et du Danemark, elle a formé le Magasin de gros interscandinave dont le siège est à Copenhague et qui sert à l'approvisionnement des magasins de gros nationaux. L'Union a aussi créé une fabrique coopérative de caoutchouc à Sofia avec la Société coopérative centrale de Bulgarie.

7. *Les coopératives et l'Etat*

Bien que le gouvernement reconnaisse l'importance de la contribution des coopératives à l'économie nationale, ces dernières n'ont jamais reçu ni demandé de faveurs spéciales de l'Etat. Ce dernier, d'ailleurs, apprécie l'effort des coopératives pour combattre les prix de monopole, effort qui a rendu non nécessaire l'intervention gouvernementale.

Au sujet de la taxation, on se rend compte de part et d'autre que la situation actuelle pourrait être améliorée. La taxation est la même pour les coopératives que pour les entreprises privées. Les ristournes payées sont cependant exemptées.

C'est comparativement aux sociétés anonymes que la situation des coopératives est désavantageuse. Ces dernières payent un impôt gradué sur le revenu et le capital au même taux que les individus et les corporations étrangères: les compagnies suédoises à fonds social payent un taux plus bas.

C'est pour cette raison que l'Union et quelques-unes des coopératives les plus importantes incorporent en vertu de la loi des compagnies suédoises leurs entreprises de production.

Une commission du gouvernement, après étude, a recommandé que la loi soit amendée pour accorder un traitement égal aux coopératives et aux compagnies à fonds social. En fait, un amendement apporté en 1939 a allégé le fardeau des grosses sociétés mais, par contre, il a augmenté considérablement celui des petites coopératives. Mais comme les sociétés tendent à s'accroître constamment, on s'accommode mieux de la loi telle qu'amendée.

Les coopératives donnent leur appui au gouvernement dans les mesures qui peuvent contribuer à améliorer la situation du consommateur. C'est ainsi que l'Union coopérative suédoise a été représentée, durant la dernière guerre, dans l'Office de contrôle des prix. Elle fait aussi partie du Comité national de l'alimentation, de la Commission nationale de l'industrie, de celle du commerce et de plusieurs autres où elle peut exercer une influence considérable.

BIBLIOGRAPHIE

CHILDS, Marquis W., *Sweden, the Middle Way*, Yale University Press, 1938.

HEDBERG, Anders, *Swedish Consumers in Cooperation*, Stockholm, 1939.

LASERRE, Georges, *Coopératives contre cartels et trusts*, L'expérience suédoise.

x x x *Cooperative Enterprise in Europe*, 1937, United States Government Office, Washington, D.C., 1937.

Bureau international du Travail, Le Mouvement coopératif et les problèmes actuels, Vol. I: *Tableau d'ensemble et problèmes immédiats d'après-guerre*, Montréal, 1945.

Bureau international du Travail, Le Mouvement coopératif et les problèmes actuels, Vol. II: *Problèmes de relèvement et de reconstruction*, Montréal, 1945.

QUESTIONNAIRE

1—Quelle est la principale caractéristique des coopératives suédoises au point de vue organisation financière?

2—Quelles sont les fonctions de l'Union coopérative suédoise?

3—Quelle fut l'influence du mouvement coopératif sur les prix?

Contenu de la quatrième leçon

Les coopératives de consommation en Suisse et en France

I—Les coopératives de consommation en Suisse

1. Les locales:
   - A) Coopératives affiliées à l'Union suisse des coopératives de consommation.
   - B) Sociétés coopératives de consommation appartenant à l'Union des coopératives agricoles de la Suisse orientale.
   - C) Sociétés coopératives de consommation affiliées à la fédération Concordia.
2. Les coopératives de consommation et la taxation.
3. Les coopératives de consommation et le travail.
4. Les Unions de coopératives de consommation:
   - A) Importance relative.
   - B) L'Union suisse des coopératives de consommation.
5. Les sociétés à buts spéciaux de l'U.S.C.:
   - A) La minoterie coopérative des sociétés suisses de consommation.
   - B) La minoterie coopérative du Leman.
   - C) La chaussure COOP.
   - D) La banque centrale coopérative.
   - E) La coopérative du meuble.
   - F) La fabrique coopérative de pâtes alimentaires.
   - G) La société d'entrepôt et de navigation Saint-Jean.
   - H) La société coopérative pour la culture maraîchère.
   - I) La coopérative laitière des coopératives suisses de consommation.
   - J) La caisse d'assurance des coopératives suisses de consommation.
   - K) COOP, société coopérative d'assurance sur la vie.
   - L) La coopérative de la maison coop.
   - M) La Parrainage COOP.

6. Les fondations des coopératives de consommation:
   A) La coopérative d'habitation de Freidorf.
   B) La Fondation pour l'encouragement des colonies coopératives.
   C) Le Séminaire coopératif.

7. L'éducation coopérative.

8. Influence des coopératives de consommation.

II—Les coopératives de consommation en France

1. Lente organisation du mouvement des coopératives de consommation.

2 Les coopératives de consommation depuis 1935.

3. Les sociétés de développement.

4. Les fédérations.

5. Les coopératives dans leurs relations avec le travail et l'Etat.

6. L'éducation coopérative.

Quatrième leçon

Les coopératives de consommation en Suisse et en France

I—Les coopératives de consommation en Suisse

Jusqu'à la première moitié du XIXième siècle, la Suisse avait été un pays presque exclusivement agricole. Cependant les changements économiques et sociaux qui s'étaient produits dans d'autres pays ne tardèrent pas à y pénétrer. A la faveur de ces transformations, la population suisse se vit aux prises avec les mêmes problèmes qui confrontèrent les peuples d'Europe. La question sociale était posée avec une grande acuité; on vit apparaître le paupérisme et l'on assista à la naissance du prolétariat.

Les efforts de relèvement et d'amélioration de la condition des classes laborieuses prirent différentes formes. En particulier, à partir de 1846, un grand nombre de coopératives autonomes surgirent ici et là. La plupart eurent une existence éphémère, bien qu'il y eut de notables exceptions comme à Bâle et à Genève. Durant cette période, le principe de la ristourne est inconnu.

Ce n'est qu'en 1863-64 que cette pratique sera introduite par la société de Shewanden (canton de Glaris). Cet exemple fut bientôt suivi par toutes les coopératives du canton. Quand, plus tard, les sociétés de Bâle et de Genève adopteront les principes de Rochdale, le mouvement coopératif suisse sera définitivement lan-

cé. En effet, la coopérative de Bâle, fondée en 1865, est la plus importante du pays et son influence était et reste considérable.

Pour compléter le mouvement et lui donner l'unité morale nécessaire, les délégués de 24 sociétés posèrent les bases de l'Union suisse des coopératives de consommation (U.S.C.) en 1889. Dans l'intention de ses organisateurs, la nouvelle institution devait d'abord se consacrer à l'action morale (éducation, propagande, relations extérieures). Bientôt on en vint à l'activité commerciale par l'achat en gros pour les coopératives affiliées. Lorsqu'il fallut passer à la production, à la différence d'autres mouvements coopératifs, il fut jugé plus opportun de créer des coopératives à buts spéciaux, sous la dépendance de l'U.S.C., pour des raisons qui seront exposées plus loin. La première de ces entreprises, *La minoterie des sociétés suisses de consommation,* date de 1912. Plusieurs autres sont venues s'ajouter par la suite.

A côté de ce mouvement il faut placer un bon nombre de coopératives agricoles générales qui sont de véritables coopératives de consommation rurales par la large répartition qu'elles font des articles de consommation domestique. Ces coopératives sont fédérées dans l'*Union des sociétés coopératives agricoles de la Suisse orientale* (V.O.L.G.) organisée en 1886. L'Union qui, au début, ne s'occupait que de l'achat d'articles d'utilité agricole, passa dès 1891 à la distribution des articles de consommation domestique qui forment une partie importante de son chiffre d'affaires.

Il existe enfin une fédération des coopératives de consommation catholiques, *Concordia,* loin derrière les deux premières en importance.

1. *Les locales*

Les coopératives suisses de consommation ont progressé considérablement depuis le début de la dernière grande guerre. Alors qu'elles desservaient environ un quart de la population en 1940, elles en desservent maintenant 42%, soit plus de 480,000 familles sur un total de 1,150,000 (1946). Leurs affaires, qui représentaient 10 à 12% du commerce de détail en 1940, ont aussi augmenté de façon importante surtout depuis la fin des hostilités.

A) *Coopératives affiliées à l'Union suisse des coopératives de consommation*

Ce groupe est le plus considérable car il représente 60% de toutes les sociétés de consommation et transige 87% des affaires effectuées par ces sociétés.

Voici, pour 1946, les principales données concernant ces coopératives :

Nombre de sociétés	552
Nombre de membres	489,159
Magasins	2,612
Employés	11,212
Chiffre d'affaires	533,825,524 francs
Réserves	62,160,296 francs
Ristournes payées	32,312,012 francs

Depuis 1935, les sociétés affiliées à l'U.S.C. doivent acheter de celle-ci les produits qu'elle peut leur fournir à un prix et de qualité au moins égaux à ceux de ses concurrents. Au nombre de ces produits, environ 75 portent l'étiquette COOP: ce sont des produits de qua-

lité éprouvée et dont le prix est réellement avantageux: aussi ont-ils la préférence auprès des coopératives.

En 1942, les coopératives affiliées à l'U.S.C. ont servi plus de 529,000 personnes dont 70,000 n'étaient pas des sociétaires; elles sont, en effet, ouvertes aux non-membres. Pour des fins d'uniformité dans la politique du mouvement, l'Union exerce un droit de regard sur les locales.

B) *Sociétés coopératives de consommation appartenant à l'Union des coopératives agricoles de la Suisse orientale*

Ces coopératives sont les deuxièmes en importance dans le mouvement. En 1941, le chiffre d'affaires de ces sociétés se composait comme suit :

31% : achats d'articles agricoles
31% : ventes de produits des membres
38% : ventes de biens de consommation

Elles opèrent dans 11 cantons du centre et de l'est: leurs affaires totales, qui étaient de 57,555,500 francs en 1940, sont passées à 75,300,000 francs en 1942 dont 28,400,000 francs pour les articles de consommation domestique. Leur situation en 1946 pouvait se résumer comme suit :

Sociétés	341 dont 267 sont des coopératives de consommation
Membres	27,152
Magasins	477
Employés	1,124

Chiffre d'affaires	109,623,255	francs [1]
Réserves	7,981,430	francs
Ristournes versées	2,231,229	francs

C) *Sociétés coopératives de consommation affiliées à la fédération Concordia*

Les sociétés de *Concordia,* fondée en 1909, groupent les catholiques. Elles ne comptent qu'un peu plus de 5,000 membres. Voici où en était ce groupe en 1946:

Sociétés	45	
Membres	5,164	
Magasins	107	
Employés	208	
Chiffres d'affaires	10,773,527	francs
Réserves	349,439	francs
Ristournes versées	563,950	francs

On pourra juger de l'importance respective de chaque groupe par les chiffres suivants (1946) :

	sociétés	membres	magasins	employés
U.S.C.	552	489,159	2,612	11,212
V.O.L.G.	341	27,152	477	1,124
Concordia	45	5,164	107	208
	938	521,475	3,196	12,644

	chiffre d'affaires	réserves	ristournes versées
U.S.C.	533,825,524	62,160,296	32,312,012
V.O.L.G.	109,623,255	7,981,430	2,231,229
Concordia	10,773,527	347,439	563,950
	654,222,306	70,489,165	36,107,191

(1) Ce chiffre représente les achats d'articles d'utilité agricole, les ventes de produits des membres, ainsi que les ventes des articles de consommation domestique, ceux-ci comptant pour plus du tiers du total.

2. *Les coopératives de consommation et la taxation*

Dans presque tous les cas, les coopératives ont été plus lourdement chargées par l'impôt ordinaire de défense nationale que les commerçants privés et les grandes entreprises. Et dans son rapport de 1947, la direction de l'U.S.C. affirmait que cette injustice s'était encore accrue à la suite de l'impôt supplémentaire de défense nationale et elle demandait que la ristourne soit exemptée de cet impôt.

3. *Les coopératives de consommation et le travail*

Dès 1938, les sociétés affiliées à l'U.S.C. étaient invitées « à examiner l'opportunité de créer, dans le cadre de l'Union, un fonds de pension en faveur des employés âgés, malades et invalides des sociétés coopératives ».

La première mise de fonds fut faite en 1900. Mais ce n'est qu'en 1908 qu'un projet de caisse de pension fut adopté: elle fut dotée d'un montant de 40,000 francs provenant du fonds créé en 1900.

L'institution se développa plus rapidement après la première grande guerre. D'abord simple assurance-invalidité, le fonds fut complété par l'assurance-vie et l'assurance-vieillesse (l'âge pour cette dernière étant de 60 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes).

L'administration de la caisse est assurée par la direction de l'U.S.C. A la fin de 1946, 194 sociétés étaient membres de la caisse qui comptait 3,127 assurés masculins et 2,303 assurés féminins, soit un total de 5,430 assurés. Depuis sa fondation, la caisse a versé 3,700,000 francs en prestations.

Les employés des coopératives bénéficient également d'autres avantages importants. C'est ainsi qu'ils jouissent de vacances payées proportionnellement à leurs années de service. Ils touchent aussi un salaire en cas de maladie ou de service militaire: le paiement est fait d'après les années de service des employés. Enfin, ces derniers ont vu, depuis quelques années, un boni de vie chère s'ajouter à leur salaire en vue de compenser l'augmentation du coût de la vie.

D'autre part, les conditions de travail dans les magasins coopératifs sont régies par des conventions collectives. De plus, il existe un système de commission collective variant pour chaque magasin ou département selon l'augmentation ou la diminution du chiffre d'affaires.

4. *Les Unions de coopératives de consommation*

A) *Importance relative*

Il existe trois fédérations des sociétés de consommation dont la plus importante est sans contredit l'U.S.C. comme l'établissent les chiffres suivants :

	chiffre d'affaires	réserves	personnel	sociétés affiliées
U.S.C. (1890)	358,655,657	16,100,000 frs	915	552
V.O.L.G. (1886)	135,486,548	2,300,000 frs	519	341
Concordia (1909)	5,832,790	25,000 frs	8	45

B) *L'Union suisse des coopératives de consommation*

« Dans une commune sur trois de la Suisse, il y a des magasins affiliés à l'U.S.C. et près d'une famille

suisse sur deux est organisée dans une coopérative de l'U.S.C. ». Cette déclaration du Dr Hans E. Muhlemann montre bien la place que tient l'U.S.C. dans le mouvement coopératif de consommation. L'U.S.C. fut organisée en 1890 dans les buts suivants: défense et encouragement des intérêts économiques des sociétés affiliées, représentation du mouvement, échange d'expérience, statistiques, conseils, renseignements, propagande, indication de sources d'achats. Dès 1892, l'Union assumait la tâche des achats en commun pour approvisionner elle-même ses sociétés-membres. Son chiffre d'affaires était alors de 43,000 francs.

Depuis cette époque, l'U.S.C. a progressé sans cesse pour devenir l'entreprise considérable qu'elle est aujourd'hui. Ce développement apparaît dans l'augmentation constante du chiffre d'affaires :

1922	—	118,422,000	francs
1932	—	166,206,000	"
1940	—	247,084,000	"
1946	—	358,655,657	"
1947	—	418,260,000	"

L'accroissement est aussi sensible dans le nombre des sociétés affiliées qui est passé de 43 en 1892 à 566 en 1947.

Les buts de l'U.S.C., telle qu'elle existe aujourd'hui, sont définis à l'article 3 des statuts qui la régissent :

a) organiser la puissance de consommation de la population suisse en groupant et en unissant les organisations suisses de consommation établies sur la base coopérative;

b) veiller aux intérêts communs des organisations adhérant à l'Union et les sauvegarder par l'union de leurs forces et de leurs moyens;

c) fonder des établissements et des entreprises pour l'achat, la production et la répartition des articles de consommation nécessaires à la satisfaction des besoins des consommateurs suisses et des unions coopératives étrangères amies, ou participer à des établissement et à des entreprises du même genre;

d) organiser sur une base coopérative les diverses branches de l'assurance des consommateurs membres des coopératives et en encourager le développement;

e) accumuler un fonds de réserve coopératif indivisible;

f) sauvegarder les intérêts et encourager les efforts des consommateurs dans le domaine du logement;

g) étendre et développer le plus possible l'organisation coopérative en Suisse;

h) propager dans la population suisse l'éducation et l'esprit coopératifs;

i) collaborer sur le terrain international à tous les efforts tendant à répandre l'esprit coopératif et l'organisation économique coopérative.

L'organisation de l'U.S.C. comprend :

a) l'assemblée des délégués qui en est l'organe dirigeant et se réunit en congrès une fois par année;

b) le conseil d'administration qui est élu par les délégués pour une période de quatre ans;

c) le bureau de direction élu par le précédent, et pour quatre ans également, composé de quatre membres salariés à temps complet.

L'administration de l'Union est répartie entre quatre départements : 1—celui de l'administration proprement dite qui comprend la comptabilité, la caisse d'assurance des coopératives, les assurances générales, un service d'architecture et un service juridique; 2—celui de la presse et de la propagande qui édite les journaux et autres publications du mouvement; il opère une imprimerie de 100 ouvriers; 3—deux départements qui sont en charge de la distribution des marchandises.

Pour faciliter le fonctionnement de l'Union, il existe 12 fédérations régionales qui préparent l'assemblée des délégués et désignent les candidats au conseil d'administration. Les fédérations régionales s'occupent d'éducation et de propagande et permettent de tenir compte des intérêts régionaux dans l'élaboration de la politique générale de l'Union.

5. *Les sociétés à buts spéciaux de l'U.S.C.*

Pour ses entreprises de production, l'U.S.C. n'a pas jugé à propos de procéder comme la centrale anglaise, c'est-à-dire en ouvrant un nouveau département pour chaque entreprise de fabrication. Elle a cru préférable de fonder des organismes distincts, les coopératives à buts spéciaux, qu'elle finance et qu'elle dirige. Cette ligne de conduite est bien dans la tradition du fédéralisme suisse et elle offre divers avantages. Dans bien des cas, la participation des intéressés directs est facilitée surtout lorsque l'entreprise ne profite qu'à une catégorie de membres. Ainsi, la création de certains organismes particuliers qui habituellement ne relèvent pas des activités d'une union est rendue possible. A

l'heure présente, 19 coopératives à buts spéciaux relèvent de l'U.S.C., dont les principales sont :

A) *La minoterie coopérative des sociétés suisses de consommation*

Cette société fut fondée en 1912 pour venir en aide aux nombreuses boulangeries copoératives alors boycottées par le cartel des meuniers. Cette minoterie, située à Zurich, est la plus considérable du pays. Par son action elle a contribué à faire baisser le prix de la farine et du pain; elle fait des progrès constants : sa production de 1947 représentait une valeur de 20,791,000 francs.

B) *La minoterie coopérative du Leman*

Etablie à Rivaz, cette entreprise a pour but de satisfaire les besoins en farine des coopératives romandes. Sa production s'est élevée à 2,339,000 francs en 1946.

C) *La chaussure COOP*

Fondée en 1913, cette société possède deux manufactures employant 250 ouvriers. Elle approvisionne en chaussures les coopératives de l'U.S.C. Ses ventes sont montées à 15,088,570 francs en 1946. Sa production propre n'est cependant pas aussi élevée, car elle vend aussi des chaussures provenant d'autres fabriques.

D) *La banque centrale coopérative*

Cet organisme de Bâle a fait un volume d'affaires de 2,485,000,000 francs, soit une augmentation de 437,-

000,000 sur 1945. Fondée conjointement par l'U.S.C. et les syndicats, en 1913, la banque coopérative pourvoit au financement et aux besoins de trésorerie de l'Union et des coopératives à buts spéciaux. Elle contribue aussi au financement d'entreprises de construction.

E) *La coopérative du meuble*

Cette société, qui remonte à 1919, a une production de 3,779,737 francs (1946).

F) *La fabrique coopérative de pâtes alimentaires*

Son importance n'est pas considérable mais elle fonctionne à plein rendement.

G) *La société d'entrepôt et de navigation Saint-Jean*

Etablie à Bâle, en 1937, cette société a manipulé 110,000 tonnes de marchandises en 1946. Elle est propriétaire de plusieurs chalands, d'un entrepôt moderne, de soutes à charbon, d'un silo à céréales.

H) *La société coopérative pour la culture maraîchère*

Elle possède dans les différentes parties du pays plusieurs domaines agricoles qu'elle afferme ou exploite elle-même (1918).

I) *La coopérative laitière des coopératives suisses de consommation*

Elle est, depuis 1916, l'organe central des relations entre les coopératives et les unions de producteurs de

lait. En 1946, elle a distribué à ses 24 sociétés-membres une valeur de 4,910,000 francs de lait.

J) *La caisse d'assurance des coopératives suisses de consommation*

Cette caisse est la plus ancienne des coopératives à buts spéciaux.

K) *COOP, société coopérative d'assurance sur la la vie*

Elle date de 1917. Son capital était de 21,907,652 francs. Elle compte 27,898 détenteurs de polices d'assurance-vie et de rentes.

L) *La coopérative de la maison coop*

Fondée en 1927, elle possède et administre des immeubles.

M) *Le Parrainage COOP*

Fondé en 1942, cet organisme a pour but de fournir du travail à domicile aux populations montagnardes et de trouver un marché pour leurs produits. Plus de 100 personnes vivant dans 7 communes ont été occupées durant l'hiver de 1946 à répondre aux commandes de travaux à domicile. Le Parrainage COOP a aussi collaboré à la création de coopératives d'élevage de bétail, à la construction de lavoirs, de fours, de boulangeries, d'écuries et étables, à la construction de travaux d'irrigation. En 1947, les produits vendus représentaient une valeur de 120,000 francs.

Le capital du « Parrainage COOP » est constitué par des actions ne portant pas intérêt, souscrites par les coopératives de consommation et des particuliers. Les effectifs sont de 821 membres individuels et de 281 membres collectifs. C'est l'U.S.C. qui assume les frais d'administration.

6. *Les fondations des coopératives de consommation*

Certaines coopératives, en particulier l'U.S.C., ont consacré une partie de leurs revenus à diverses oeuvres sociales et éducatives dont les principales sont:

A) *La coopérative d'habitation de Freidorf*

C'est une colonie coopérative établie à Freidorf, près de Bâle; elle comprend 150 maisons de différentes grandeurs. Les fonds nécessaires à son établissement ont été fournis par l'U.S.C. à même les excédents de guerre de 1914-18.

La colonie est dotée d'un magasin coopératif dont le chiffre d'affaires est quatre fois plus élevé que le chiffre moyen des autres coopératives de consommation affiliées à l'U.S.C. Une caisse de bienfaisance a aussi été établie pour le bénéfice des membres qui jouissent également d'une assurance collective et de l'assurance-vieillesse. La colonie possède enfin une bibliothèque, un choeur populaire et un orchestre.

B) *La fondation pour l'encouragement des colonies coopératives*

Elle est constituée par les revenus nets de la Coopérative d'habitation de Freidorf.

C) *Le Séminaire coopératif*

Fondé en 1923, il est le centre éducatif du mouvement.

7. *L'éducation coopérative*

La pensée coopérative suisse est tout imprégnée de l'influence intellectuelle et morale du grand pédagogue que fut Henri Pestalozzi. Et le principal centre de diffusion de cette pensée est le *Séminaire coopératif* de Freidorf, qui a une succursale en Suisse romande, le *Centre coopératif romand d'éducation.*

Le but du Séminaire coopératif est de « perfectionner théoriquement et pratiquement, par une éducation et une formation méthodiques, dans toutes les formes du mouvement coopératif, des personnes des deux sexes qui, par inclination intérieure, désirent se mettre avec sérieux et dévouement au service de ce mouvement. » [2]

En 1942, plus de 1,300 personnes suivirent les cours donnés au Séminaire coopératif par une douzaine de professeurs. Le programme comprend des cours pour apprentis, des cours pour le perfectionnement pratique du personnel de vente, des cours spéciaux sur la doctrine coopérative et certains autres cours spéciaux. De plus les cours sont gratuits et les étudiants sont logés gratuitement à Freidorf.

La presse coopérative est aussi très importante. Chaque semaine, le journal populaire « *La Coopéra-*

---

(2) Cité par le Dr Hans E. Mühlemann, dans "L'Union suisse des coopératives de consommation (U.S.C.) et son autorité au point de vue économique et social", 1942.

tion », publié en trois langues et tiré à plus de 500,000 exemplaires, est distribué gratuitement aux familles des coopérateurs. Les frais sont assumés par l'U.S.C. pour une grande part tandis que les locales se chargent de la différence. L'U.S.C. publie également « *Le Coopérateur suisse* », organe officiel du mouvement, destiné particulièrement aux administrateurs, ainsi que le « *Bulletin* » qui distribue des informations d'ordre commercial. Le tirage combiné de ces deux dernières publications est de 8,000 exemplaires.

En plus de publier des journaux, le département de la presse et de la propagande de l'U.S.C. imprime de nombreuses brochures à l'usage des cercles d'études. Ces publications se chiffraient à 131 en 1946. En cette même année, il avait organisé 300 représentations cinématographiques, des conférences, des émissions radiophoniques, etc.

Signalons également le travail des guildes féminines qui préparent des conférences sur l'économie ménagère et la *Fédération des jeunesses coopératistes suisses* qui accomplit une oeuvre excellente chez les jeunes gens. L'enseignement de la coopération attire aussi l'attention des institutions supérieures. C'est ainsi que l'Université de Genève a créé un certificat d'études coopératives et a élargi la place faite à l'enseignement de la coopération dans quatre de ses chaires. La coopération a aussi droit de cité à l'Université de Bâle.

Dans un domaine connexe, une réalisation importante des coopératives de consommation est la création des maisons de vacances de Weggis et Jouguy fréquentées chaque année par plusieurs centaines de coopérateurs, et ce, aux frais de l'U.S.C. D'autre part, une maison de retraite, inaugurée à Jouguy en 1946, offre

aux personnes âgées la possibilité de passer la fin de leur vie en recevant les meilleurs soins.

8. *Influence des coopératives de consommation*

L'U.S.C. fait partie du comité suisse des relations intercoopératives et comme membres de cet organisme, elle s'est toujours efforcée de maintenir d'excellents rapports avec les autres secteurs du mouvement. C'est ainsi que, d'une part, elle fournit des marchadises à l'Union des coopératives agricoles de la Suisse orientale et, d'autre part, elle achète les produits que celle-ci peut lui offrir. D'ailleurs l'U.S.C. a toujours favorisé autant que possible la distribution de la production agricole suisse.

Dans l'intérêt des consommateurs l'U.S.C. possède des laboratoires où sont analysés tous les produits dans le but de vérifier leur qualité avant leur mise sur le marché. Elle a aussi, à la fin de la dernière guerre, suggéré à tout le commerce de détail la vente à meilleur marché et dans plusieurs cas son action a empêché une hausse indue de certaines denrées.

La sollicitude de l'U.S.C. ne s'arrête pas à la Suisse mais elle déborde au contraire les frontières. C'est ainsi qu'en 1945 elle a recueilli un million de francs pour venir en aide aux coopérateurs des pays ravagés par la guerre.

L'influence de l'U.S.C. s'est manifestée en plusieurs occasions importantes où son intervention directe a contribué efficacement à assurer des prix raisonnables aux coopérateurs et en même temps à tous les consommateurs. Quelques cas méritent d'être cités :

A) *Le lait*

En 1907, les producteurs de lait formèrent une union et l'on constata bientôt une hausse du prix de ce produit. Dès 1900, un chef paysan pouvait affirmer: « l'organisation des producteurs de lait est si forte qu'en ce qui concerne ce produit, tout au moins, nous sommes devenus indépendants du bon plaisir des consommateurs et des politiciens ». L'U.S.C., après plusieurs tentatives, réussit, en 1916, à fonder la *Coopérative laitière des sociétés suisses de consommation.* Cette société s'occupe spécialement de préserver les intérêts des coopérateurs, traite avec les unions de producteurs et conclut des accords avec elles. Par son intervention l'U.S.C. a réussi à empêcher la disparition du marché des laiteries coopératives même si ses efforts ne contribuèrent pas à faire baisser les prix.

B) *Le chocolat*

L'U.S.C., qui était un distributeur important de chocolat, se trouva lésée, comme tous les commerçants, par une décision d'une puissante association de producteurs qui exigeaient, entre autres choses, d'être les fournisseurs exclusifs. L'U.S.C. entreprit immédiatement une campagne qui eut pour résultat de lui obtenir la préférence des fabricants indépendants eux-mêmes et, au bout d'un an à peine, le cartel leva le boycottage imposé aux coopératives.

C) *La minoterie*

En 1912, pour mettre fin à une lutte de quinze années, l'U.S.C. acheta une minoterie, pour parer au boy-

cottage imposé aux coopératives (dont plus de 200 s'occupaient de la distribution du pain) par un cartel de meuniers, sous les pressions des associations de boulangers. Le moulin de l'U.S.C., à Zurich, était le plus important de la Suisse et cette initiative eut pour conséquence de provoquer la dissolution du cartel et de faire baisser le prix de la farine.

D) *La chaussure*

Il y avait près de vingt ans que les négociants demandaient aux fabricants de ne pas approvisionner les coopératives lorsque l'U.S.C. décida de passer à la production. Le cartel fut dissous à cette nouvelle et le marché devint libre. L'U.S.C. inaugura cependant sa fabrique en 1912. Réorganisée en 1925, cette fabrique occupe quelque 220 employés.

E) *La boucherie*

En 1941, l'U.S.C. conclut un accord avec la boucherie Bell de Bâle, la plus grande entreprise de la Suisse dans le commerce de la boucherie (elle s'occupait aussi de la vente des fruits et légumes). Le but de l'U.S.C., en devenant actionnaire de cette société — avec deux sièges à la direction — était d'assurer des prix avantageux aux consommateurs. Cette innovation de l'Union provoqua une tempête chez les bouchers et fit même scandale dans les milieux coopératifs. Mais quelques mois plus tard, l'U.S.C. se portait acquéreur de la majorité des parts et pouvait, en toute sécurité, travailler à assurer des prix raisonnables pour les produits fournis par la Société Bell.

II—Les coopératives de consommation en France

1. *Lente organisation du mouvement des coopératives de consommation*

En France, c'est sous la forme de sociétés ouvrières de production que la coopération moderne se manifesta tout d'abord et jusqu'à la fin du XIXième siècle. C'est cette forme qui fut la plus populaire, sinon la plus heureuse auprès des ouvriers français. En effet, si certaines tentatives d'organisation sont contemporaines de la Société de Rochdale, ce n'est que vers 1880 que le mouvement s'implanta définitivement: on vit cette année-là la fondation de 22 sociétés et 21 autres furent fondées l'année suivante.

Ce véritable enthousiasme était dû pour une grande partie au travail de l'Ecole de Nîmes, dont Charles Gide était le chef. Ce dernier, qui siégea pendant 30 ans au comité central de l'Alliance coopérative internationale, contribua énormément à donner une doctrine précise au mouvement français et à faire connaître l'oeuvre des Pionniers de Rochdale pour lesquels il nourrissait une grande admiration.

L'enseignement de Gide avait une haute inspiration morale. Bien qu'il fût protestant, Gide avait de profondes convictions morales et il considérait l'acquisition des richesses comme une fin futile. Là où la doctrine de Gide s'opposait à celle de l'école libérale qui voyait dans la cooopération un moyen d'encourager l'épargne populaire, c'est quand il affirmait que le but ultime des coopérateurs était la transformation de la société par la multiplication des institutions coopératives, l'abolition du salariat, la suppression du profit et

la socialisation graduelle de toute la production. Par ailleurs, cette même doctrine se séparait du marxisme. En effet, sans nier l'existence d'un conflit entre les classes, Gide était d'avis que l'entr'aide mutuelle qui règne à l'intérieur du mouvement coopératif, doit remplacer la lutte des classes: la coopération ne se fait pas seulement entre individus; elle doit s'étendre aux relations entre les classes.

La propagande de l'Ecole de Nîmes amena dès 1885 la fondation de l'*Union française des coopératives de consommation.* En 1894, le mouvement comprenait plus de 1,000 sociétés groupant environ 300,000 membres. Malheureusement le prestige de Gide ne réussit pas à concilier et à convaincre tous les esprits. A cette époque, toutes les coopératives n'adhéraient pas strictement aux principes de Rochdale, particulièrement en ce qui avait trait à la neutralité politique. Les socialistes, très influents dans les sociétés des grandes villes et des grands centres industriels, exigeaient l'adhésion du mouvement au parti ainsi que son support financier. Après une longue controverse, les socialistes formèrent leur propre union en 1895 et se séparèrent définitivement en 1900. Ce n'est qu'après plusieurs années que le mouvement retrouva son unité: au congrès de Tours tenu en 1912, l'Union coopérative et l'Union socialiste se réconcilièrent grâce encore aux bons offices de Charles Gide qui montra les avantages de la neutralité et proposa une entente satisfaisante pour les deux partis.

Même si le mouvement gaspilla beaucoup de force durant ces luttes intestines, il n'en continua pas moins de progresser. C'est le Magasin de gros socialiste, créé en 1906, qui obtint les meilleurs résultats. Tandis qu'en

1912, le Magasin de gros neutre n'avait un chiffre d'affaires annuel que de 2,000,000 de francs, celui du Magasin de gros socialiste s'élevait à 10,500,000 francs.

Le mouvement ressentit durement, au début, les effets de la guerre de 1914-18. Mais lorsque les plus grosses difficultés furent surmontées, le mouvement prit du prestige et les pouvoirs publics firent appel à la collaboration des sociétés de consommation pour la distribution de certaines denrées. A la fin des hostilités, le mouvement comptait 573 nouvelles sociétés.

La crise d'après-guerre affecta particulièrement le Magasin de gros qui dut fermer plusieurs entrepòts régionaux ou les céder à des sociétés de développement, dont il sera question plus loin. De plus, le département bancaire du Magasin de gros, crée en 1913, devint la *Banque coopérative* en 1922. La banque elle-même, à la suite d'opérations malheureuses, fut mise en faillite en 1934 mais ses déposants, grâce à un plan accepté par l'Union des coopératives de consommation, ne subirent aucune perte. A ce moment, le mouvement avait quelque 3,000 sociétés avec 2 1-2 millions de membres.

2. *Les coopératives de consommation depuis* 1935

Les coopératives de consommation ont particulièrement souffert durant la dernière guerre. La Coopérative de Normandie, par exemple, eut 70 magasins détruits, 100 autres partiellement détruits et 3 entrepôts endommagés. Bon nombre de sociétés ont subi des pertes aussi lourdes. De plus, à la fin du conflit, la plupart étaient dans une situation difficile par suite du manque de capitaux, de la pénurie de marchandises et de la

rareté des moyens de transport. A ce propos, rappelons le geste de l'Alliance coopérative internationale qui fit don de 50 camions aux coopérateurs français.

A l'heure actuelle, les statistiques précises sur le mouvement font défaut. Il semble néanmoins qu'il est en bonne voie de réorganisation puisque 42 sociétés — des sociétés de développement pour la plupart — liées au magasin de gros par un contrat d'achat, ont vu leur chiffre d'affaires passer de 3,556,000,000 de francs en 1945 à 7,638,000,000 de francs en 1946. Il est impossible de préciser quelle part de cette augmentation il faut attribuer à la hausse des prix.

Comme lors de l'autre guerre, les autorités ont fait appel aux services des coopératives de consommation. C'est ainsi qu'en 1946-47, ces dernières furent chargées de la distribution des agrumes importés pour éviter leur accaparement par le marché noir et assurer une répartition équitable. C'est ainsi que 68,000 tonnes de fuits furent distribuées au prix officiel qui représentait à peine 20% du prix qui avait cours sur le marché noir durant la saison précédente.

Une information de Suisse donnait, pour 1945, 932 sociétés avec un total de 1,766,700 membres. La même source rapportait que les ventes de 20 coopératives importantes, opérant 3,849 établissements à travers le pays, étaient, en février 1946, dans le rapport de 292 à 100 comparées à celles de 1939.

3. *Les sociétés de développement*

Selon l'historien du mouvement, ce sont les sociétés de développement qui ont sauvé le Magasin de gros et même les autres coopératives françaises durant la crise

qui suivit la première Grande Guerre. Ces sociétés apparurent après la guerre quand apparut le besoin de concentration et d'intégration pour obtenir les avantages de la grande entreprise. Ces sociétés sont à proprement parler des coopératives régionales qui ont leur propre entrepôt central d'où elles approvisionnent un grand nombre de succursales. Les méthodes de vente sont uniformisées et les établissements sont confiés à des gérants à commission.

Plusieurs sociétés régionales prirent naissance lorsqu'une coopérative importante commença à ouvrir des succursales pour desservir ses membres habitant des endroits éloignés. D'autres sont le résultat d'un procédé de concentration. Ainsi la coopérative régionale qui dessert les départements de la Charente, de la Charente-Inférieure et des Deux-Sèvres fut formée en 1920 de la réunion de 35 sociétés locales en mauvaise posture financière. En 1935-36, la coopérative régionale avait 50,000 membres et plus de 140 établissements de détail.

En 1939, la plus grande partie des ventes faites par les copoératives de consommation étaient effectuées par 39 coopératives régionales dont un bon nombre sont situées dans le nord de la France. En raison de leur importance et du volume de leurs opérations, ces coopératives peuvent faire bénéficier leurs sociétaires de multiples avantages que ne peuvent procurer les sociétés plus petites. C'est ainsi que l'Union des coopératives de Paris a mis une clinique au service de ses 112,000 membres et met plusieurs colonies de vacances à leur disposition.

4. *Les fédérations*

Comme en Angleterre, les fonctions éducatives et

les fonctions commerciales sont confiées, sur le plan national, à des organismes distincts.

Le Magasin de gros, comme les locales, a été éprouvé par la guerre. C'est ainsi que sa manufacture de chaussures d'Amiens fut détruite par les bombardements. Néanmoins son chiffre d'affaires pour 1946 (4,976,000,000 de francs) marquait un progrès considérable sur 1945 (2,405,000,000 de francs). Il avait un personnel d'environ 1,200 employés.

Le Magasin de gros n'est pas entré dans la grande production. Il possède cependant trois fabriques de chaussures et des établissements pour la mise en conserve du poisson et des légumes, la torréfaction du café, la fabrication du savon, des biscuits et du chocolat.

Quant à la Fédération, elle représente le mouvement dans les organismes officiels du gouvernement, comités, commissions, etc.

5. *Les coopératives dans leurs relations avec le travail et l'Etat*

Depuis 1920, la Fédération des coopératives de consommation a signé une convention collective avec les syndicats. Cette convention, renouvelée en 1936, régit les salaires, l'arbitrage et les autres questions qui se posent généralement dans les relations entre employeurs et employés. Point intéressant, les coopératives ne doivent pas être affectées par les grèves de sympathie.

La portée sociale du mouvement coopératif de consommation fut reconnue par le gouvernement au cours des deux guerres mondiales alors qu'il leur confia la répartition de certaines denrées pour éviter le pro-

fitage. Les coopératives, par l'intermédiaire de leur Fédération, sont représentées au *Conseil économique national*, au *Conseil national du Travail* et auprès d'autres organismes de direction économique. Vers 1935, un représentant du mouvement fut invité à siéger dans le bureau de direction de la *Banque de France.* Les coopérateurs peuvent donc exposer leur point de vue partout où il y va de l'intérêt du consommateur.

D'autre part, le mouvement est strictement neutre du point de vue politique depuis 1912. La mutiplicité même des partis politiques lui commande cette attitude, ce qui ne l'empêche pas de s'intéresser à tout ce qui concerne les intérêts du mouvement.

Comme action du gouvernement intéressant les copératives, il faut mentionner la votation récente (1947) par l'assemblée nationale d'une loi générale régissant toutes les formes de coopératives. Cette loi présente les inconvénients de toute législation générale mais elle prohibe l'emploi indu de l'appellation « coopérative ». De plus, le gouvernement a aussi créé, par décret, un « Conseil supérieur de la coopération » qui comprend les représentants d'un certain nombre de ministères et des organisations coopératives. Le Conseil a pour tâche d'étudier la situation des coopératives et de présenter au gouvernement des suggestions appropriées.

6. *L'éducation coopérative*

L'éducation coopérative revêt les formes connues: guildes, cercles d'études, presse, etc. L'Union des coopératives éditait, avant la guerre, « *Le Coopérateur de France* », dont le tirage dépassait 300,000 exemplaires

par semaine, ainsi qu'une revue mensuelle « *L'Action coopérative* ».

La Fédération entretient une école où elle organise des cours de formation pour les employés et les membres de coopératives. L'Office central d'éducation coopérative, qui collabore étroitement avec la Fédération, a aussi institué des cours pour employés.

Pour faciliter le travail d'éducation et de propagande de la Fédération, les coopératives affiliées lui versent une cotisation annuelle fixée à un dixième de un pour cent de leur chiffre d'affaires pour les oeuvres sociales du mouvement. C'est ainsi que fut fondée, en 1922, « *L'enfance coopérative* » qui est un organisme de loisirs et qui a acquis plusieurs centres de vacances pour enfants. « L'enfance coopérative » qui avait suspendu ses activités durant la guerre les a reprises en 1946. Elle possède encore trois centres pouvant recevoir plus de 850 enfants au total. Les coopératives de consommation ont aussi financé d'autres oeuvres sociales et éducatives telles que l'*Office central de la Coopération à l'Ecole* qui a pour objet de favoriser la création de coopératives scolaires, le *Comité national des loisirs,* la *Société des Hôtels Coop* qui possède des établissements dans les divers départements et l'*Agence Coop* qui organise des excursions, des voyages collectifs, etc.

BIBLIOGRAPHIE

x x x *Coopératives contre cartels et trusts en Suède et en Suisse,* Editions de l'Union suisse des coopératives de consommation, 1945.

Mühlemann, Dr Hans E., *L'Union suisse des coopératives de consommation (U.S.C.) et son activité au point de vue économique et social,* Editions de l'Union suisse des coopératives de consommation, 1942.

Faucherre, Henri, *Le mouvement coopératif en Suisse,* Union suisse des coopératives de consommation, Bâle, 1936.

Bureau international du Travail, Le mouvement coopératif et les problèmes actuels, Vol. I, *Tableau d'ensemble et problèmes immédiats d'après-guerre;* Vol. II, *Problèmes de relèvement et de reconstruction,* Montréal, 1945.

Fay, C.R., *Co-operation at Home and Abroad,* Vol. I, Pre-war, Londres, 1936; Vol. II, 1908-1938, Londres, 1939.

x x x *Report of the Inquiry on Cooperative Enterprise in Europe,* 1937, United States Government Printing Office, Washington, D.C., 1937.

QUESTIONNAIRE

1—Pourquoi et par qui fut fondée l'Union suisse des coopératives de consommation?

2—Quelle est la situation des coopératives de consommation en Suisse en rapport avec la taxation?

3—Retracez brièvement les initiatives des coopératives de consommation suisses dans le domaine de l'éducation coopérative.

4—Quelle fut l'attitude du gouvernement français à l'égard des coopératives de consommation?

Contenu de la cinquième leçon

Les coopératives de consommation en U.R.S.S. et aux Etats-Unis

I—Les coopératives de consommation en U.R.S.S.

1. Origine du mouvement.
2. La Révolution russe et les coopératives de consommation.
3. Situation du mouvement depuis 1935.
4. Structure du mouvement:
   - A) Le Centrosoyus.
   - B) Les unions coopératives des républiques.
   - C) Les unions provinciales et de districts.
   - D) Les coopératives locales.
   - E) Organisation des Selpo:
     - a) adhésion;
     - b) conditions d'admission;
     - c) assemblée générale des membres;
     - d) conseil d'administration;
     - e) commission de revision;
     - f) commission de gérance;
     - g) établissements;
     - h) fonctions.
5. L'enseignement coopératif:
   - A) Instituts d'études coopératives.
   - B) Ecoles techniques de coopération.
   - C) Ecoles commerciales de coopération.
   - D) Haute Ecole de coopération.
   - E) Cours par correspondance et stages d'apprentissage.

II—Les coopératives de consommation aux Etats-Unis

1. Historique du mouvement:
   - A) Les coopératives de consommation du XIXième siècle.
   - B) Depuis la création de la Ligue coopérative des Etats-Unis.
   - C) Causes du développement tardif de la coopération.
   - D) Le mouvement syndical et la coopération.

2. Etat actuel du mouvement coopératif de consommation.

3. Structure du mouvement:
   - A) Magasins de gros interrégionaux.
   - B) Magasins de gros régionaux.
   - C) Magasins de gros de districts.
   - D) Entreprises de production des magasins de gros.

4 L'éducation coopérative:
   - A) Par les organisations coopératives.
   - B) Dans les écoles publiques.
   - C) Par Consumer Distribution Corporation.

Cinquième leçon

Les coopératives de consommation en U.R.S.S. et aux Etats-Unis

I—Les coopératives de consommation en U.R.S.S.

Les coopératives jouent un rôle considérable dans le secteur de la consommation en Russie. A un certain moment, elles furent même chargées de tout le commerce de détail urbain et rural. Après avoir vu leur activité restreinte à la campagne, l'accès au commerce urbain leur a été de nouveau permis et elles connaissent un développement accru.

Sans doute, dans une région d'économie planifiée comme celui de l'U.R.S.S., le mouvement n'a pas la latitude qui lui est reconnue dans les pays démocratiques. Au contraire, il n'a été entre les mains du gouvernement qu'un organe de direction économique étatique. Néanmoins, à cause de ses proportions qui en font le plus important mouvement du monde, aussi bien qu'à cause de son rôle dans l'économie soviétique, il convient d'en connaître au moins les grandes lignes.

1. *Origine du mouvement*

Le mouvement des coopératives de consommation en Russie remonte à 1865. Il apparaît d'abord plutôt comme un mouvement philanthropique dû à l'initiative des classes intellectuelles. Les ouvriers pouvaient

acheter aux magasins mais n'en faisaient pas partie. Une famine qui sévit en 1891 provoqua de nombreuses fondations, mais leur caractère n'était pas plus populaire que celui de leurs devancières. D'ailleurs, le régime tsariste tenait les nouvelles institutions en suspicion à cause de leur caractère démocratique.

Cependant après la guerre russo-japonaise de 1905, l'attitude du gouvernement se modifia. Pour éviter la révolution, on jugea sage de faire des concessions au sentiment démocratique. On assista alors à la naissance de véritables coopératives, surtout dans les milieux ruraux, où elles mirent fin au monopole du marchand général du village.

Habitués qu'ils étaient à l'action collective dans l'article industriel (urbain) et dans le mir rural, les Russes s'initièrent rapidement à la coopération. En 1917, on estime à 20,000 le nombre des coopératives de consommation, dont 8,000 dans les centres ruraux. Ces sociétés étaient groupées en fédérations, les unes couvrant à peine un district, les autres s'étendant à plusieurs provinces. L'Union des coopératives de consommation, le *Centrosoyus,* l'union des unions, avait été formée en 1898 et était devenue magasin de gros en 1911. Le Centrosoyus étendait ses opérations à toute la Russie et possédait quelques entreprises de production et de transformation.

2. *La Révolution russe et les coopératives de consommation*

Le gouvernement issu de la Révolution prit, dès 1918, le contrôle de tous les établissements de détail, coopératifs ou non. La direction en fut confiée au

Commissariat du peuple à l'approvisionnement. Une surveillance stricte fut exercée sur les coopératives et l'adhésion devint obligatoire. Rien alors ne distingue les coopératives des magasins d'état.

Une situation plus favorable fut faite aux coopératives avec l'établissement en 1921 de la N.E.P. (nouvelle économie politique): une certaine autonomie leur fut accordée et certains privilèges leur furent octroyés. Le Centrosoyus reprit ses relations avec l'étranger. Cependant, une série de mesures auxquelles elles étaient astreintes les laissaient dans une étroite dépendance du gouvernement.

D'ailleurs le mouvement a perdu du terrain, tout au moins dans les villes. En effet, les nouvelles conditions faites aux coopératives prévoyaient que l'adhésion serait facultative. Le résultat fut que les effectifs diminuèrent; de 20,000 en 1917, le nombre des sociétés tomba à 17,000 dont 16,000 dans les centres ruraux. Mais lorsque le gouvernement décrétera la liquidation du commerce privé (qui avait repris dans une certaine proportion sous la N.E.P) et obligera à passer par les coopératives, le mouvement bondira à 73,000,000 membres.

Cependant le gouvernement, quand il eut établi graduellement son propre réseau de distribution dans les villes, émit un nouveau décret qui changeait encore une fois le développement du mouvement. Dorénavant, le seul champ d'action des coopératives de consommation serait la campagne; le Centrosoyus serait exclusivement chargé de leur approvisionnement. Quant aux coopératives urbaines elles étaient tout simplement intégrées dans l'organisation commerciale de l'Etat.

Cette nouvelle politique fut suivie en 1936 d'un autre décret qui plaçait tout le commerce soviétique, étatique et coopératif, sous l'autorité du commissariat du commerce intérieur. Les coopératives étaient par là assimilées aux magasins d'Etat et soumises aux mêmes règlements que ces derniers relativement aux prix, à la qualité, à la disposition des bénéfices et des réserves.

3. *Situation du mouvement depuis* 1935

La tâche d'approvisionner les campagnes était considérable et, s'il perdait le commerce des villes, un champ immense s'ouvrait à l'initiative du mouvement des coopératives de consommation. Les progrès enregistrés en donnent une bonne idée: en 1940, le nombre des membres était de 86,000,000 alors qu'en 1930, il était de 24,000,000 à une époque où le mouvement opérait dans les villes aussi bien que dans les campagnes. D'autres augmentations aussi sensibles se produisirent pour ce qui est du volume des marchandises vendues, du nombre d'établissements, etc.

En 1940, le mouvement mettait à la disposition de la population rurale quelque 227,300 centres de distribution répartis comme suit: 172,000 magasins, 33,600 kiosques et boutiques en plein air, 19,000 bazars ruraux et 2,700 bazars de districts. De plus les coopératives exploitaient 26,500 boulangeries, plus de 1,000 restaurants et 17,500 autres établissements d'alimentation divers: réfectoires, cafés, buffets. Un quart du commerce intérieur se faisait par leur intermédiaire et elles avaient plus de 870,000 employés dont la moitié environ étaient des femmes.

La guerre a grandement affecté le mouvement dans ses opérations: le chiffre d'affaires qui s'élevait à 42,000,000,000 de roubles en 1939 n'était plus que de 22,000,000,000 de roubles en 1943. Cela n'a pas empêché les coopératives de contribuer de diverses façons à l'effort de guerre: ramassage de divers produits agricoles, livraisons à l'Etat, récupération des vieux métaux pour les entreprises industrielles, etc. Plusieurs petites entreprises industrielles utilisant des matières premières locales furent aussi créées: en 1944 il en existait plus de 10,600 qui ont travaillé à la satisfaction de besoins militaires tels que la fabrication d'équipement de soldats.

La reconstruction du mouvement débuta dès 1944 alors que le Centrosoyus reconstitua son organisation dans les territoires libérés. D'ailleurs, le mouvement allait connaître une nouvelle ère d'expansion.

Le problème de l'approvisionnement et de l'alimentation des masses urbaines a toujours constitué un problème épineux et le gouvernement a employé divers moyens pour le résoudre sans toutefois y parvenir complètement. C'est dans un nouvel effort pour y arriver qu'en novembre 1946, il décida d'ouvrir de nouveau le commerce urbain aux coopératives de consommation en leur prescrivant d'étendre leurs activités non seulement à leurs adhérents mais à toute la population.

Depuis ce moment, les coopératives urbaines ont connu une vogue nouvelle. Elles ont pu mettre sur le marché des produits alimentaires à des prix inférieurs à ceux pratiqués par le marché ou dans les magasins d'Etat. C'est ainsi qu'en mai 1947, la viande était 40% meilleur marché dans l'Union coopérative de Moscou

que sur les marchés kolkhoziens. Il en était de même pour plusieurs autres produits. Rien d'étonnant que le chiffre d'affaires des coopératives de consommation urbaines soit passé de 843 millions de roubles en novembre-décembre 1946 à 3,277 millions durant les six premiers mois de 1947. Il s'accroîtra encore à mesure que le réseau urbain se complétera.

4. *Structure du mouvement*

A) *Le Centrosoyus*

A la fois union coopérative — et comme tel il est le centre de propagande et d'information des coopératives — et magasin de gros, le *Centrosoyus* groupe toutes les sociétés de consommation de l'U.R.S.S.

Il dirige les opérations des coopératives, agit en leur nom, les représente auprès des organes de l'Etat et des mouvements étrangers, passe des contrats avec les entreprises d'Etat, est autorisé à importer et conseille les coopératives. Le Centrosoyus agit comme intermédiaire entre l'Etat et le mouvement et constitue le médium par lequel les directives économiques du premier sont proposées au second.

B) *Les unions coopératives des républiques*

Ces unions existent dans toutes les républiques de l'U.R.S.S. Il existe cependant en Ukraine une union qui, bien que soumise au Centrosoyus, a son propre magasin de gros depuis nombre d'années. Les unions coopératives de républiques sont régies par un conseil de

directeurs élus par les délégués des unions provinciales et de districts.

C) *Les unions provinciales et de districts*

On en compte 3.300 groupant les sociétés locales qui en élisent les directeurs. En plus du conseil d'administration, elles ont un conseil consultatif composé de représentants des sociétés: ce conseil décide de la politique commerciale et agit un peu comme le conseil de surveillance de nos coopératives.

D) *Les coopératives locales*

Les sociétés coopératives de village, connues sous l'abréviation de *SELPO*, auxquelles sont venues s'ajouter tout récemment les coopératives urbaines, constituent la base du système coopératif russe de consommation.

E) *Organisation des SELPO*

a) *Adhésion*... Celle-ci n'est pas obligatoire, mais comme la Selpo est souvent le seul magasin du village, l'entrée dans la coopérative est quasi forcée.

On admet comme membre toute personne des deux sexes de 16 ans au moins.

b) *Conditions d'admission.* On exige de chaque sociétaire une cotisation de 3 roubles ainsi qu'une souscription de capital qui ne peut être de moins de 50 roubles. Les parts sociales sont incessibles mais elles peuvent passer aux héritiers d'un adhérent.

c) *Assemblée générale des membres.* Elle est en théorie l'organe supérieur de la Selpo. Lorsque cette

dernière couvre plusieurs villages, une assemblée de délégués de chaque région géographique remplace l'assemblée des membres.

L'assemblée générale décide des amendements ou des additions aux statuts, élit le conseil d'administration et en général a autorité sur toutes les questions qui ont trait aux opérations et à la marche de la société.

d) *Conseil d'administration.* Le conseil d'administration ou *Praesidium* qui doit exécuter les directives de l'assemblée générale, est composé de 5 à 7 membres ayant à leur tête un président. C'est ce dernier qui engage le personnel, quitte à faire ratifier son choix par le conseil.

e) *Commission de revision.* Cette commission, dont les membres sont également élus par l'assemblée, contrôle la gestion de la Selpo; ses fonctions s'apparentent de très près à celles du conseil de surveillance de nos coopératives de consommation.

f) *Commission de gérance.* Une commission de gérance est aussi élue par l'essemblée générale. Elle est formée de 3 à 5 membres, nommés pour le mois. Elle doit voir à ce que le magasin soit bien tenu et à l'efficacité du personnel. Des *commissions de cantines* ont des attributions similaires dans les cantines, restaurants, buffets, salons de thé des coopératives de consommation, etc.

g) *Etablissements.* Les coopératives rurales opèrent généralement un ou deux magasins principaux vendant les articles nécessaires aux ménages. Dans les villages importants, la Selpo a des magasins spécialisés pour la vente des produits alimentaires et des objets fabriqués.

D'autres coopératives possèdent aussi des boulangeries, des laiteries, des fabriques qui utilisent les matières premières locales.

h) *Fonctions.* La fonction la plus importante des Selpo est d'approvisionner les ménages ruraux en produits alimentaires et en objets manufacturés: ce sont de véritables magasins généraux.

Les Selpo ont aussi des fonctions de production ou de transformation pour certains articles de consommation courante. Quelques-unes ont même des entreprises d'utilité spécifiquement agricole comme l'établissement de pépinières, l'élevage de bétail sélectionné. Les Selpo recueillent aussi les produits et matières premières agricoles provenant des kolkhoses pour leur remise aux organismes d'Etat ou aux organisations coopératives supérieures.

Les entreprises de production et de transformation des Selpo comprenaient 1,800 entreprises de toutes sortes en 1940: centres de salaison, séchoirs pour fruits et légumes, fabriques d'amidon, usines pour la préparation de nombreux produits alimentaires, etc. Ces différentes entreprises employaient 114,000 personnes dont 70,000 femmes.

La restauration représente une activité secondaire des Selpo. En 1940 elles opéraient 1,075 restaurants et 16,400 cantines, cafés, salons de thé, buffets. Les boulangeries organisées par les Selpo constituent une section importante du mouvement avec 26,565 établissements qui produisirent 5,807,500 tonnes de pain en 1940.

Les coopératives urbaines ont des fonctions analogues à celles des Selpo. Elles achètent les produits

agricoles pour les vendre dans les villes, mais l'organisation de la production des articles de consommation courante est loin d'être satisfaisante.

5. *L'enseignement coopératif*

Le mouvement coopératif soviétique ne formant qu'un rouage dans l'économie planifiée de l'U.R.S., il s'ensuit que le but de l'éducation se résume à la formation du personnel des coopératives pour le rendre aussi compétent que possible dans l'administration et la tenue des magasins coopératifs. Il ne peut être question de présenter la coopération comme une solution du problème économique et social puisque cette solution, pour l'U.R.S.S., est le socialisme marxiste et que la coopération ne constitue en somme qu'un moyen comme un autre dans les circonstances pour réaliser le plan marxiste.

Néanmoins, il faut admettre que la tâche de former le personnel nécessaire à la gestion de plus de 200,000 établissements de toutes sortes n'est pas une sinécure. L'enseignement à tous les degrés est sous le contrôle du Centrosoyus qui approuve les programmes. Le système de formation est organisé de la façon suivante :

A) *Instituts d'études coopératives*

En premier lieu, on compte trois instituts d'études coopératives. Deux de ces instituts, ceux de Moscou et de Kharkov, sont non seulement des centres de formation supérieure, mais également des centres de re-

cherches. Les hauts fonctionnaires et les spécialistes du mouvement sortent de ces instituts.

Le programme comporte quatre années d'études et comprend une section comptable, une section commerciale et une section de vente. Le personnel enseignant est formé de 18 professeurs, de 53 chargés de cours et de 94 assistants.

Le troisième institut, Les Hautes Etudes Pédagogiques de Perlouka, est le centre de formation des professeurs des écoles techniques de coopération.

B) *Ecoles techniques de coopération*

Ces écoles sont au nombre de 50. Le cours de trois ans est spécialement destiné à la formation du personnel qualifié des unions: comptables, techniciens de toutes sortes pour la préparation des produits alimentaires, la fabrication du pain, etc.

C) *Ecoles commerciales de coopération*

Pour la formation du personnel des locales, il existe enfin quelque 110 écoles commerciales de coopération dont le cours est d'un an.

D) *Haute Ecole de coopération*

En outre, on a créé une Haute Ecole de coopération pour la formation des administrateurs des unions de républiques, de territoires ou de districts. Le cours est d'un an, mais n'y sont admises que les personnes qui ont au moins cinq ans d'expérience pratique dans le mouvement.

E) *Cours par correspondance et stages d'apprentissage*

Enfin, des cours par correspondance, organisés par les instituts et les écoles, ainsi que des stages d'apprentissage aident au perfectionnement du personnel dans les différentes professions.

Plus de 23,000 personnes étaient inscrites en 1945 aux cours donnés dans les instituts et les écoles ou encore aux cours par correspondance.

II—Les coopératives de consommation aux Etats-Unis

1. *Historique du mouvement*

A) *Les coopératives de consommation au XIXième siècle*

Les premières expériences coopératives dans le domaine de la consommation aux Etats-Unis sont contemporaines et même antérieures à 1844, date de la constitution de la Société des Equitables Pionniers de Rochdale. La première coopérative de consommation, dont on connaît l'origine de façon précise, fut fondée en 1845 à Boston, par les membres d'un syndicat de tailleurs.

A partir de cette époque, on verra périodiquement des associations ouvrières s'efforcer de faire comprendre à leurs adhérents les avantages qu'ils pouvaient retirer de la mise en commun de leurs épargnes et de leurs efforts. Ce sont d'abord les *Sovereigns of Industry,* association fondée en 1874 et dont la formation de coopératives de consommation était l'un des principaux

objectifs. Ce programme sera repris au cours des années 1880 par les *Chevaliers du Travail.*

Au cours de cette période, — et il en sera de même jusqu'à une époque qui n'est pas encore très lointaine — le mouvement connut une série d'échecs. Dans les moments de crise économique, les magasins étaient ouverts en grand nombre. Avec le retour de la prospérité, l'enthousiasme s'éteignait rapidement et les coopératives disparaissaient aussi rapidement qu'elles étaient apparues.

Une des principales raisons de ces échecs est l'ignorance ou la méconnaissance des principes de Rochdale. Ce n'est qu'en 1863 que ceux-ci seront publiés pour la première fois dans un journal syndical. Et même quand on connaîtra les principes, on ne se fera pas faute de les violer. Si à ces défauts fondamentaux, on ajoute l'insuffisance de capital, les mauvaises méthodes commerciales, l'administration malhonnête ou incompétente, il n'y a pas à s'étonner du sort fait au mouvement durant la dernière moitié du XIXième siècle et au commencement du présent siècle.

Cependant, il faut se garder de généraliser cette situation. En effet, avec le début du siècle, une multitude d'Européens quittèrent leur pays natal pour tenter fortune aux Etats-Unis. Parmi ces immigrants, un bon nombre apportèrent une expérience pratique des principes de Rochdale et les mirent en application dans leur pays d'adoption. Cela est particulièrement vrai des Finlandais qui s'établirent dans le Massachusetts, le Minnesota, le Wisconsin, le Michigan, l'Illinois et le New Jersey. Les coopératives qu'ils organisèrent — dont plusieurs opèrent encore aujourd'hui — servirent

de modèles et contribuèrent à répandre une meilleure compréhension des principes de Rochdale. Dès 1917, un certain nombre de ces sociétés fondées par les immigrants finlandais formaient un magasin de gros, la Central Cooperative Wholesale, à Superior, Wisconsin, dont le chiffre d'affaires annuel atteint presque sept millions de dollars à l'heure actuelle.

B) *Depuis la création de la Ligue coopérative des* Etats-Unis

Jusqu'en 1916, il n'existait aucune union nationale des coopératives. Cette lacune fut comblée par la création de la Ligue coopérative des Etats-Unis sous la direction du Dr J. P. Warbasse, qui présida à ses destinées pendant au delà de 25 ans. Même si la Ligue n'obtint pas dès le début tout l'appui souhaitable, elle accomplit cependant une oeuvre d'éducation remarquable.

Sa tâche n'était pas facile. Elle devait combattre les fausses coopératives qui étaient en grand nombre: dans certains cas, celles-ci étaient dues à l'initiative de personnes bien intentionnées, mais il y eut également des cas de fraude. D'une façon ou d'une autre, ces entreprises n'étaient pas de nature à rendre populaires les sociétés vraiment coopératives.

De plus, la Ligue eut aussi à combattre certaines tendances connues sous le nom de *Plan Rochdale américain* qui connut une grande vogue entre les années 1910 et 1920. L'une des caractéristiques de ce mouvement consistait à édifier des entreprises coopératives « de haut en bas » et non pas « de bas en haut ». En vertu de ce plan plusieurs magasins de gros furent or-

ganisés avant même que ne fussent fondées les locales qu'ils devaient approvisionner. Au surplus, les locales étaient financées et contrôlées par l'organisation centrale sans aucune sorte de participation des usagers. La plupart des centrales organisées selon ce plan connurent des faillites retentissantes.

Néanmoins, la Ligue, à son congrès de 1920, fut reconnue comme l'organisme central du mouvement et fut autorisée à former des ligues d'états ou de districts. Jusque vers 1930, elle progressa lentement, mais par la suite son expansion fut plus rapide.

Les coopératives de consommation connurent une expansion rapide au cours de la période 1914 à 1921 : c'est l'ère du plan de Rochdale dont on connaît la fortune. De 1920 à 1930, on assiste à la liquidation de ces mouvements sans fondements coopératifs réels. C'est surtout après la crise de 1929-30 que le mouvement des coopératives de consommation commença une nouvelle ère d'expansion qui s'est continuée jusqu'ici. Plusieurs nouvelles centrales furent formées, ainsi que deux magasins de gros interrégionaux : United Cooperatives Inc., en 1930, et National Cooperatives Inc., en 1933. En 1936, on comptait environ 3,600 coopératives avec 377,000 membres. Au cours de la dernière guerre, leur nombre s'est augmenté pour atteindre 4,550 unités groupant 1,760,000 membres.

C) *Causes du développement tardif de la coopération*

Si l'on réfère aux mouvements coopératifs européens, on ne peut que constater le retard du mouvement américain. Pour expliquer cette entrée tardive

des Etats-Unis dans la grande famille coopérative, on invoque de nombreuses causes sociales ou économiques.

Les causes principales, ou du moins l'une des principales, fut l'absence prolongée d'un organisme central de propagande et d'éducation. Depuis 1916, cette lacune a été comblée et la Ligue coopérative agit maintenant comme centre d'information pour tous ceux qui s'intéressent aux coopératives et elle est en même temps l'organisme de coordination qui oriente toute l'activité du mouvement.

Plusieurs autres causes ont aussi fait obstacle à une expansion rapide des associations coopératives. La grande dispersion géographique des sociétés, par exemple, rendait difficile la création d'organismes fédéraux pour la défense de leurs intérêts économiques. On rencontrait également dans plusieurs entreprises une violation flagrante des méthodes et des principes coopératifs, tels que l'abus du crédit, la vente au prix coûtant, sans mentionner l'incompétence dans l'administration. La dure concurrence des magasins à succursales multiples, tels que « Atlantic and Pacific », « Kash and Kany » et autres, ainsi que l'opposition des marchands indépendants et des grossistes ont également ralenti la marche du mouvement.

Il semble bien qu'aujourd'hui le mouvement ait obtenu le droit de cité et que son développement sera continu même si toutes les entraves ne sont pas disparues. D'ailleurs le mouvement est mieux connu et il reçoit l'appui de toutes les classes de la population : après avoir obtenu la faveur des fermiers du centre du pays, le mouvement commence à pénétrer dans les villes et on peut s'attendre à des progrès substantiels

dans ce domaine à la suite de l'appui du mouvement syndical.

Dès 1917, la *Fédération américaine du Travail,* reconnaissant la coopération comme une des solutions, avec le syndicalisme, du problème ouvrier, votait un montant de $50,000 pour promouvoir la cause de la coopération à travers les Etats-Unis.

De nouveau en 1937, la Fédération renouvelait sa confiance dans la doctrine coopérative et souhaitait une étroite collaboration entre le mouvement coopératif et le mouvement ouvrier.

Plus tard en 1942, la Fédération reconnaîtra, au cours de son congrès annuel, l'influence salutaire exercée par les coopératives sur les prix et la qualité des produits. A l'issue de ce congrès, un comité sera constitué pour établir les bases d'une collaboration fructueuse avec la Ligue coopérative nationale.

Au cours de 1947, l'intérêt du mouvement syndical s'est encore accru. La Fédération américaine du Travail a encouragé ses adhérents à prendre une part active au mouvement coopératif de consommation. D'autre part, les ouvriers de l'automobile du Michigan, affiliés au Congrès des Organisations industrielles, ont commencé, au cours de la même année, une vigoureuse propagande pour l'organisation de coopératives de consommation et cet exemple fut suivi par les unions de Boston, de Miami, de Minneapolis, de Los Angeles et d'ailleurs.

La hausse constante du coût de la vie a aussi amené une collaboration plus étroite entre les syndiqués et les organisations coopératives existantes. C'est ainsi qu'ils ont travaillé avec la Eastern Cooperative Wholesale, en Nouvelle-Angleterre, pour organiser de

nouveaux magasins et augmenter les effectifs des sociétés existantes. Le même travail est accompli par les syndicats locaux dans les états méridionaux, sur la côte du Pacifique et dans les états du centre.

2. *Etat actuel du mouvement coopératif de consommation*

Les coopératives de consommation américaines étaient et sont encore principalement rurales. Bien que le mouvement semble se répandre graduellement dans les villes, il faudra encore une assez longue période avant qu'un certain équilibre ne s'établisse entre ces deux catégories.

Les coopératives rurales de consommation connaissent un grand succès dans la région nord-centre. Ces coopératives approvisionnent les agriculteurs en essence pour tracteurs et automobiles, peinture, fourrages, engrais, machines, etc. Il faut ajouter que depuis quelques années ces sociétés s'orientent davantage vers la vente d'articles de consommation domestique ou personnels.

C'est surtout dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre que se rencontrent les coopératives de type urbain.

Depuis 1936, le mouvement a fait un bond considérable. Alors qu'à cette date il comprenait quelque 4,100 sociétés (dont 1,150 coopératives d'essence) groupant 830,000 membres et faisant un chiffre d'affaires combiné de $188,000,000., en 1947 on pouvait compter plus de 1,700,000 membres dans 5,529 sociétés faisant un volume d'affaires de $992,000,000. Les Etats-Unis ont ainsi le mouvement coopératif de consommation le plus important hors d'Europe.

3. *Structure du mouvement*

Les coopératives de consommation locales sont groupées dans une cinquantaine de magasins de gros régionaux et de districts et un bon nombre de ces derniers sont groupés à leur tour dans deux magasins de gros interrégionaux.

A) *Magasins de gros interrégionaux*

Le premier de ces magasins de gros, United Cooperatives Inc., fut fondé en 1930; le second, National Cooperatives Inc., en 1933.

a) *United Cooperatives Inc.,* dans l'Indiana, est formé d'une dizaine de magasins de gros régionaux dont il groupe les commandes en ce qui concerne les produits pétroliers, les pneus, les instruments aratoires, les machines agricoles et divers accessoires.

b) *National Cooperatives Inc.* dessert 27 magasins de gros régionaux dont sept au Canada. Il agit comme intermédiaire pour les achats des magasins de gros régionaux pour obtenir de meilleurs prix ou pour des fins particulières : ainsi National Cooperatives Inc., en vertu d'un contrat avec une grande fabrique, a obtenu des prix avantageux pour les pneus et est propriétaire des moules portant l'inscription « Co-op » dont se sert le fabricant.

B) *Magasins de gros régionaux*

Les magasins de gros régionaux sont au nombre d'une cinquantaine dont plus de trente sont membres des deux magasins de gros interrégionaux. Ces maga-

sins eurent un chiffre d'affaires dépassant $348,166,840 en 1947.

Plusieurs de ces magasins de gros sont des entreprises importantes. C'est ainsi que la *Consumers Cooperative Association,* de Kansas City, a eu un volume d'affaires de $27,000,000. en 1945 dont $17,000,000. constituaient la valeur de sa production propre. C.C.A. est propriétaire de 3 raffineries de pétrole, de 436 puits de pétrole, de 12,000 acres de terrain pétrolifère, d'une usine d'essence pour avions et de plusieurs autres fabriques. Elle comptait 906 sociétés affiliées dans le Kansas, l'Oklahoma, le Colorado, l'Utah, le Wyoming, le South Dakota, le Nebraska, l'Iowa et le Missouri. C.C.A. a vendu de l'huile lubrifiante pour une valeur de $500,000 aux coopératives de Suède, de France et d'autres pays en 1945.

C.C.A. a un capital de près de $15,000,000. et son actif est évalué à près de $25,000,000. Elle est en progrès constant : en 1948, ses affaires s'élevaient à $38,-000,000. dont $22,000,000. représentaient la production de ses raffineries.

Un autre magasin de gros important est la *Central Cooperative Wholesale* de Superior, Wisconsin, qui est l'organisation se rapprochant le plus d'un magasin de gros européen, avec la Eastern Cooperative Wholesale. En effet, en plus d'approvisionner ses membres en fournitures agricoles, elle leur fournit également une grande variété de produits de consommation. Ses ventes ont atteint $11,000,000. en 1947. Elle groupe 178 sociétés avec 55,000 membres.

La *Midland Cooperative Wholesale* est l'un des plus importants magasins de gros régionaux pour le nombre de membres affiliés. Elle compte, en effet, 445

sociétés locales groupant plus de 200,000 membres. Ses affaires en 1945 furent de près de $11,000,000. Midland est propriétaire d'une raffinerie, de puits de pétrole et de gisements de phosphates.

La *Eastern Cooperative Wholesale* groupe 200 coopératives de la Nouvelle-Angleterre qui sont des sociétés urbaines. Elle opère dans 9 états et possède des entrepôts à Brooklyn, Boston, Harford, Washington, Philadelphie. Elle fournit des produits congelés, des accessoires électriques, des accessoires d'automobiles et possède une rôtisserie de café.

C) *Magasins de gros de districts*

Les magasins de gros de districts, au nombre de 13, groupaient 171 sociétés en 1940 dont la plupart étaient déjà affiliées à un magasin de gros régional. Alors que les magasins régionaux font affaires dans un ou plusieurs états, les magasins de gros de districts n'opèrent que dans une partie d'état.

Le pétrole vient en tête des produits distribués par ces magasins de gros et dépasse en importance tous les autres produits réunis. Les articles de consommation ménagère, d'épicerie, d'habillement ne formaient que 10% du total des ventes en 1940.

D) *Entreprises de production des magasins de gros*

Par l'intermédiaire de leurs magasins de gros, les coopératives de consommation américaines sont propriétaires de 179 entreprises dont la production représentait une valeur de plus de $60,000,000. en 1945. La production de 10 raffineries coopératives comptait à elle seule pour plus de la moitié du total.

En plus de ces raffineries, les coopératives possèdent plus de 500 puits de pétrole et 1,600 milles de pipeline. Elles sont également propriétaires d'usines pour la fabrication de fourrages artificiels, de plusieurs scieries, de fabriques de conserves, d'une minoterie, d'imprimeries et d'établissements pour la torréfaction du café.

Certaines de ces entreprises sont la propriété conjointe de plusieurs magasins de gros. C'est ainsi que 5 magasins de gros régionaux se sont portés acquéreurs d'une raffinerie d'une valeur de $5,000,000. D'autres entreprises sont possédées individuellement par les magasins de gros. Pour sa part la National Cooperatives Inc. est devenue propriétaire d'une fabrique de matériel de laiterie, la quatrième du monde en importance.

4. *L'éducation coopérative*

A) *Par les organisations coopératives*

Les activités de propagande et d'éducation sont assurées par la Ligue coopérative des Etats-Unis ainsi que par les régionales qui lui sont affilées. Ces organismes publient des brochures, organisent des sessions intensives, agissent comme centres de renseignements et de consultation.

Pour la jeunesse, il existe dans le Minnesota, le Wisconsin et le Michigan une *Ligue coopérative de la Jeunesse* de même que des *Conseils de Jeunesse* dans l'Ohio. Ces associations organisent des cours sur la coopération, des cercles d'études, des réunions récréatives, etc.

Le mouvement d'Antigonish a aussi inspiré, surtout dans les milieux agricoles de l'Ohio, dans le Wisconsin, le Missouri et l'Indiana des groupes d'études où sont discutés les problèmes particuliers aux coopératives. Dans le Minnesota, les *conseils coopératifs de comté,* formés des dirigeants des différentes coopératives d'un comté connaissent un grand succès.

De nombreux cours de perfectionnement sont organisés pour les employés de coopératives. C'est dans ce but que la Ligue coopérative des Etats-Unis a créé, il y a quelques années, l'Institut Rochdale, à New York, qui donne non seulement un enseignement théorique mais également une initiation pratique. A la fin de la dernière guerre, l'Institut Rochdale a été officiellement reconnu par le gouvernement comme centre de formation pour les vétérans avec les privilèges que cette reconnaissance comportait. Les ligues régionales organisèrent aussi des cours de perfectionnement, la plupart du temps en collaboration avec les magasins de gros régionaux.

La presse coopérative est florissante. La plupart des ligues publient des revues ou des journaux. Quelques-uns de ces derniers, tel le « Cooperative Builder », sont publiés en deux langues. Le mouvement coopératif est aussi doté de deux imprimeries coopératives. La Ligue copérative a aussi institué en ces dernières années un service de nouvelles qui assure la diffusion des principaux faits intéressant le mouvement coopératif.

B) *Dans les écoles publiques*

La coopération est enseignée dans plusieurs écoles secondaires urbaines et rurales de divers états. Dans

quelques endroits, l'enseignement est complété par l'organisation de coopératives scolaires.

La coopération figure au programme des écoles secondaires du Colorado et de l'Oregon. Au moins trois états ont adopté une législation spéciale sur l'enseignement de la coopéartion. Une loi du Wisconsin, votée en 1935, a rendu obligatoire l'enseignement de la coopération dans les écoles supérieures et professionnelles, ainsi que dans les universités et les écoles normales supérieures et secondaires. Le Dakota a également rendu cet enseignement obligatoire en 1943 dans les écoles normales d'instituteurs et le collège d'instituteurs de l'Université. Quant au Minnesota, par une loi de 1937, il met à la disposition du département de l'éducation une fonds spécial pour l'organisation de cours sur la coopération.

C) *Par Consumer Distribution Corporation*

Il faut faire une place à part à cette institution qui joue un rôle important dans le mouvement coopératif de consommation dans la Nouvelle-Angleterre en particulier. Consumer Distribution Corporation (C.D.C.) fut fondée par un riche marchand de Boston, E.A. Filene, qui la dota d'un fonds d'un million de dollars. Déjà en 1921, M. Filene avait subventionné le Credit Union Extension Bureau pour agir comme centre de propagande pour les caisses de crédit.

C.D.C. est un centre de recherches qui s'occupe de développer de nouveaux modèles de magasins et étudie les problèmes de la disposition des étalages, de la vente et de l'équipement dans les coopératives de consommation. C.D.C. établit même des magasins pour

déterminer quelles sont les meilleures méthodes de vente pour les coopératives.

Après avoir organisé une importante coopérative pour les 900 familles de Greenbelt, Maryland, avant la guerre, C.D.C. a repris ses activités en finançant un grand magasin coopératif sous le nom de « Cooperative E.A. Filene » à Arlington, en Virginie. La coopérative occupe un édifice de trois étages où sont vendus meubles, vêtements, quincaillerie, textiles, jouets, etc. Les membres de cette coopérative ont souscrit environ un quart du capital nécessaire à son opération et C.D.C. le reste. On prévoit vendre des parts sociales aux futurs membres et on espère réaliser un chiffre annuel d'un million et demi de dollars : la chose n'est pas impossible car la nouvelle organisation a le concours de plusieurs syndicats et groupes sociaux de l'endroit.

Tout en reconnaissant les grands services que rendent les travaux de recherches et d'enquêtes accomplis par C.D.C., on doit admettre que ses procédés lui font une place bien spéciale dans le mouvement des coopératives de consommation.

BIBLIOGRAPHIE

SMITH-GORDON, L. and BRIEN, C.O., *Cooperation in Many Lands*, Vol. I, Co-operative Union Limited, Manchester, 1919.

FAY, C.R., *Cooperation at Home and Abroad*, Vol. II, 1908-1938, P.S. King and Staples Limited, Westminster, S.W.I., 1939.

WARBASSE, J.-P., *Cooperative Democracy*, Harper, New York, 1936.

x x x *Le Coopérateur suisse*, organe officiel de l'Union suisse des coopératives de consommation, Bâle, XXIXième année, Nos 46, 47, 48, 49, 50, 51 et 52.

Bureau international du Travail, Le mouvement coopératif et les problèmes actuels, Vol. I, *Tableau d'ensemble et problèmes immédiats d'après-guerre;* Vol. II, *Problèmes de relèvement et de reconstruction*, Montréal, 1945.

x x x *Consumers' Cooperation in the United States*, 1936, United States Department of Labor, Bureau of Labor Statistics, Bulletin No 659, Washington, 1939.

COWLING, Ellis, *Cooperatives in America, Their Past, Present and Future*, Coward-McCann, Inc., New York, 1938.

ALANNE, V.S., *Fundamentals of Consumer Cooperation*, Cooperative Publishing Association, Superior, Wisconsin, 1941.

KRESS, Andrew J., *Introduction to the Cooperative Movement*, Harpers and Brothers Publishers, New York and London, 1941.

MOONEY, Geo. S., *Cooperatives To-day and To-morrow*, Montréal 1938.

QUESTIONNAIRE

1—Quelle est la structure des Selpo?

2—Quelle est la situation particulière du mouvement coopératif russe?

3—Quel fut le rôle joué par la Ligue coopérative des Etats-Unis dans le développement des coopératives de consommation?

4—Quelle est la structure du mouvement coopératif de consommation américain?

FI[illegible]

(Suite dans le livret No 2)

Avis aux étudiants

Toute personne désireuse de suivre les cours par correspondance en vue d'obtenir un certificat d'études coopératives doit se soumettre aux conditions suivantes:—

1 Inscription:

Faire la demande d'une formule d'inscription, la remplir en détail et avec soin, puis la retourner en versant le prix exigé par la direction [redacted].

20.00

2 Distribution et structure des cours:

L'élève doit étudier l'exposé contenu dans chaque leçon, faire les lectures conseillées à la fin de chaque leçon et répondre par écrit à toutes les questions posées. Ces réponses constituent le devoir de l'élève et elles doivent être adressées au Service extérieur où elles seront corrigées. Les points gagnés à l'occasion des devoirs comptent pour 50% à l'examen final.

3 Examen final:

Un diplôme ou certificat sera accordé à l'élève qui aura suivi les cours sur:

1—la doctrine, l'organisation administrative et financière, l'éducation et la propagande, la législation et l'histoire coopératives (45 leçons).

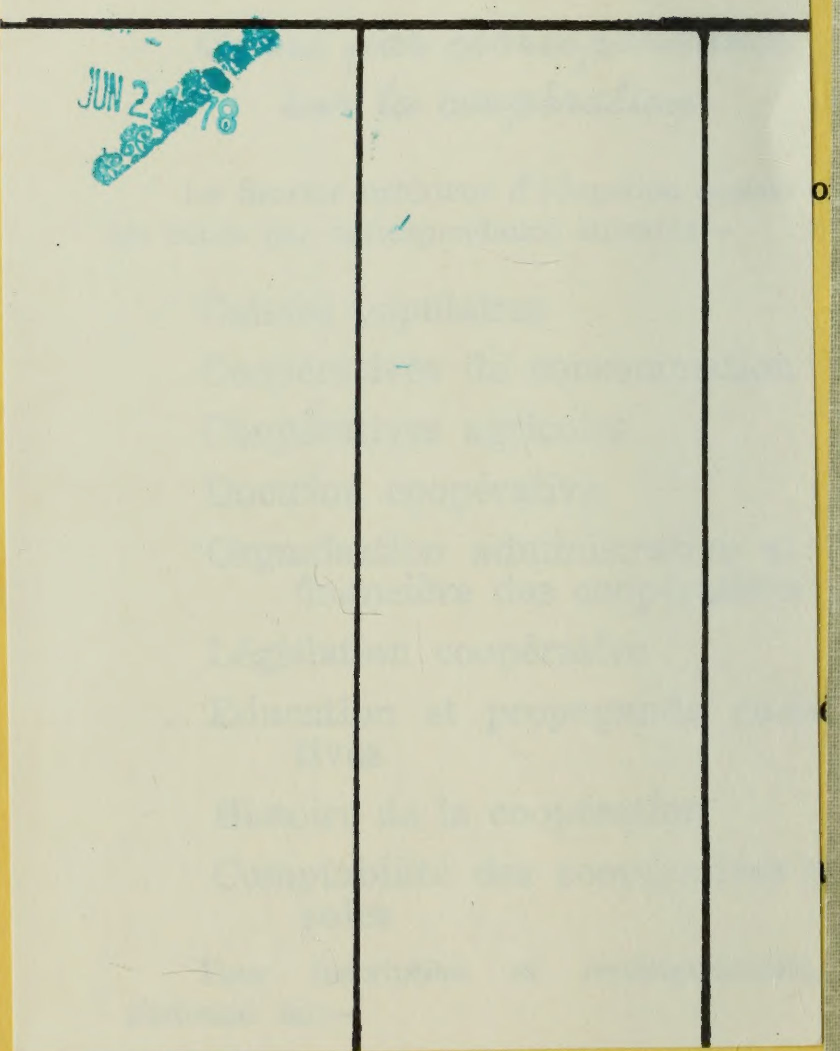
2—une des trois catérogies suivantes, au choix de l'élève:

coopératives de consommation — 15 leçons;

caisses populaires — 15 leçons;

coopératives agricoles — 15 leçons.

Imprimerie Ernest Tremblay Enr., 146, rue du Pont, Québec.



SERVICE EXTÉRIEUR D'ÉDUCATION SOCIAL
2, RUE DE L'UNIVERSITÉ
QUÉBEC

Imprimé au Canada

Printed in

